



AVIS AUX NAVIGATEURS

ÉDITION DE L'EST

Publiée mensuellement par la



GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE

SOMMAIRE

	Page
Partie 1 Renseignements généraux et sur la sécurité.....	1 à 10
Partie 2 Corrections aux cartes	11 à 29
Partie 3 Corrections aux Aides radio à la navigation maritime.....	NEANT
Partie 4 Corrections aux Instructions et aux Guides nautiques.....	30 à 34
Partie 5 Corrections aux Livres des feux, des bouées et des signaux de brume	35 à 39

Direction générale des programmes maritimes
Aides à la navigation

NOTES EXPLICATIVES

Les positions géographiques correspondent directement aux graduations de la carte à la plus grande échelle, sauf s'il y a indication contraire.

Les relèvements sont des relèvements vrais comptés dans le sens des aiguilles d'une montre, de 000° (Nord) à 359°. Les relèvements des feux sont donnés du large.

La visibilité des feux est celle qui existe par temps clair.

Les profondeurs - Les unités utilisées pour les sondes (mètres, brasses ou pieds) sont indiquées dans la titre de la carte.

Les élévations sont rapportées au niveau de la Haute Mer Supérieure Grandes Marées, sauf s'il y a indication contraire.

Les distances peuvent être calculées de la façon suivante:

1 mille marin	= 1 852 mètres (6,076.1 pieds)
1 mille terrestre	= 1 609.3 mètres (5,280 pieds)
1 mètre	= 3,28 pieds

Les avis temporaires & préliminaires sont identifiés par un (T) ou un (P) avant la modification à la carte. Prière de noter que les cartes marines ne sont pas corrigées à la main par le Service Hydrographique du Canada pour ce qui est des Avis temporaires et préliminaires. Il est recommandé, que les navigateurs cartographient ces modifications en utilisant un crayon. La liste des cartes touchées par des Avis temporaires et préliminaires est révisée et promulguée tous les trois mois dans la partie 1 de l'Édition mensuelle.

Veillez prendre note qu'en plus des modifications temporaires et préliminaires annoncées dans les Avis (T) et (P), il y a de nombreux changements permanents apportés aux aides à la navigation qui ont été annoncés dans des Avis aux navigateurs préliminaires en attendant que les cartes soient mises à jour pour une nouvelle édition.

Rapport d'informations maritimes et formule de suggestion - Les navigateurs sont priés d'aviser l'administration en cause de la découverte de danger ou apparence de danger à la navigation, des changements observés dans les aides à la navigation, ou des corrections à apporter aux publications. Ces communications peuvent être faites en utilisant le formulaire *Rapport d'informations maritimes et formule de suggestion* inséré à la dernière page de chacune des éditions mensuelles des *Avis aux navigateurs*.

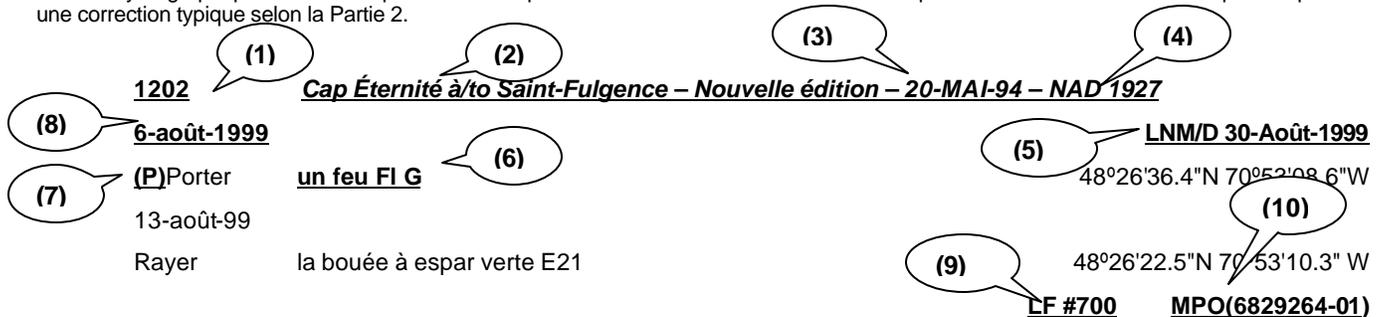
Édition mensuelle des Avis aux navigateurs - Les *Avis aux navigateurs*, publiés chaque mois, sont gratuits. Les navigateurs et navigatrices peuvent choisir entre les éditions *régionales* des *Avis aux navigateurs*. Les demandes d'inscription ou de retrait de la liste des destinataires doivent être faites en utilisant le formulaire inséré à la page *xiii* de chacune des éditions mensuelles des *Avis aux navigateurs*. Les changements d'adresse et/ou de nombre d'exemplaires doivent également être faits au moyen de ce formulaire.

Cartes marines et publications canadiennes - Veuillez consulter l'*Avis N° 14* de l'*Édition annuelle des Avis aux navigateurs* pour ce qui a trait aux cartes marines et publications canadiennes. La source d'approvisionnement ainsi que les prix en vigueur au moment de l'impression y sont mentionnés. Cette liste est mise à jour périodiquement au moyen de l'édition mensuelle des *Avis aux navigateurs*.

NOTA: This publication is also available in English.

CORRECTIONS APPORTÉES AUX CARTES - PARTIE 2

Les corrections apportées aux cartes marines seront énumérées dans l'ordre de numérotation des cartes. Chaque correction cartographique mentionnée ne concernera que la carte modifiée; les corrections apportées aux cartes d'intérêt connexe, s'il y en a, seront mentionnées dans les listes de corrections de ces autres cartes. Les utilisateurs sont invités à consulter la carte 1, Symboles, abréviations et autres termes, du Service hydrographique du Canada pour en savoir plus sur la correction des cartes. L'exemple suivant décrit les éléments que comprendra une correction typique selon la Partie 2.



1 - Numéro de la carte

2 - Titre de la carte

3 - Date de la dernière nouvelle édition de la carte

4 - Système de référence géodésique

5 - Dernière correction

6 - Modification de la carte

7 - Type d'avis

8 - Date de la correction hebdomadaire de la carte

9 - Numéro du Livre des feux

10 - Numéro de référence

La dernière correction est identifiée par **LNM/D** ou **(L)**dernier **(N)**Avis aux **(M)**navigateurs / **Date**. On exprime ce numéro soit dans l'ancien format des Avis (ex.: 594/99) ou dans le format jour-mois-année qui est la date reconnue comme la date de correction hebdomadaire de la carte présentée dans le diagramme ci-dessus sous l'item (8)

MISE EN GARDE

AVIS À LA NAVIGATION (RADIODIFFUSÉS ET ÉCRITS)

La Garde côtière canadienne procède actuellement à de nombreux changements au système canadien d'aides à la navigation.

Ces changements sont transmis au public par la Garde côtière canadienne sous la forme d'Avis à la navigation radiodiffusés et écrits qui sont, à leur tour, suivis d'Avis aux navigateurs pour correction directe sur les cartes ou réimpressions/nouvelles éditions de cartes marines.

La publication des Avis aux navigateurs ainsi que la mise à jour des cartes marines sont retardées en raison du grand nombre de ces modifications.

Les navigateurs sont priés de conserver tous les Avis à la navigation écrits pertinents jusqu'à ce qu'ils soient remplacés par des Avis aux navigateurs correspondants ou que des cartes mises à jour soient rendues disponibles au public par le Service hydrographique du Canada (SHC).

La liste des Avis à la navigation en vigueur est publiée sur une base hebdomadaire et est disponible aux bureaux locaux de la Garde côtière canadienne.

La Garde côtière canadienne et le Service hydrographique du Canada analysent conjointement l'impact de ces changements et préparent un plan d'action pour l'émission de cartes marines révisées.

Pour plus d'information, communiquer avec votre représentant local de la Garde côtière canadienne.

Terre-Neuve

Centre SCTM - St. John's
Téléphone: (709) 772-2083
Facs: (709) 772-5369

Maritimes

Centre Régional des Opérations des Maritimes
Sans frais dans la région des Maritimes 1-800-565-1633
Téléphone: (902) 426-6030
Facs: (902) 426-6334
<http://www.mar.dfo.mpo.gc.ca/cg/ops/roc.htm>
Courrier électronique: ROCWeb@mar.dfo-mpo.gc.ca

Centre & Arctique

Centre SCTM - Sarnia
Sans frais en Ontario 1-800-265-0237
Téléphone: (519) 337-6360
Facs: (519) 337-2498

Région du Québec

Centre Opérationnel Régional GC\SO\COR
Agent d'information opérationnelle
Téléphone: (418) 648-5410
Facs: (418) 648-7244
Courrier électronique: OPSAVIS@dfo-mpo.gc.ca

Pacifique

Centre régional d'information maritime - Pacifique
Téléphone: (604) 666-6011
Facs: (604) 666-8453
Courrier électronique: RMIC-Pacific@pac.dfo-mpo.gc.ca
Information - Avis à la navigation
http://www.pacific.ccg-gcc.gc.ca/mcts-sctm/index_f.htm

SERVICE ENTIÈREMENT OPÉRATIONNEL (SEO) DU DGPS

La Garde côtière canadienne donne avis que le service entièrement opérationnel (SEO) du DGPS est disponible pour le positionnement et la navigation.

Le SEO signifie que le service assurera une diffusion DGPS à l'aide d'un message de type 9 RTCM pour les corrections de pseudoportée à une vitesse de diffusion des données de 200 baud. Il faut consulter les Aides radio à la navigation maritime pour connaître la couverture annoncée approximative de chaque station différentielle.

Les usagers sont également prévenus que les corrections différentielles sont fondées sur la position du système NAD 83 de l'antenne de la station de référence et les positions obtenues à l'aide du DGPS doivent faire référence à ce système de coordonnées seulement. Les récepteurs doivent être réglés au système WGS 84 pour être en mesure d'obtenir une précision de positionnement optimale.

Tableau des stations de référence du DGPS au Canada						
Nom de la station	Nos d'ident. des stations de référence	DGPS Ident. station	Position géogr.		Fréquence [kHz]	Bit/s
			Latitude	Longitude		
Cape Race, T.-N.	338,339	940	46 46 N	53 11 W	315	200
Cape Ray, T.-N.	340,341	942	47 38 N	59 14 W	288	200
Cape Norman, T.-N.	342,343	944	51 30 N	55 49 W	310	200
Rigolet, T.-N.	344,345	946	54 11 N	58 27 W	299	200
Île Partridge, N.-B.	326,327	939	45 14 N	66 03 W	295	200
Pointe Escuminac, N.-B.	332,333	936	47 04 N	64 48 W	319	200
Fox Island, N.-É.	336,337	934	45 20 N	61 05 W	307	200
Western Head, N.-É.	334,335	935	43 59 N	64 40 W	312	200
Hartlen Point, N.-É.	330,331	937	44 36 N	63 27 W	298	200
Saint-Jean-sur-Richelieu, Qc	312,313	929	45 19 N	73 19 W	296	200
Lauzon, Qc	316,317	927	46 49 N	71 10 W	309	200
Rivière-du-Loup, Qc	318,319	926	47 46 N	69 36 W	300	200
Moisie, Qc	320,321	925	50 12 N	66 07 W	313	200
Warton, Ont.	310,311	918	44 45 N	81 07 W	286	200
Cardinal, Ont.	308,309	919	44 47 N	75 25 W	306	200
Alert Bay, C.-B.	300,301	909	50 35 N	126 55 W	309	200
Amphitrite Pt., C.-B.	302,303	908	48 55 N	125 33 W	315	200
Richmond, C.-B.	304,305	907	49 11 N	123 07 W	320	200
Sandspit, C.-B.	306,307	906	53 14 N	131 49 W	300	200

RÉCEPTEUR DGPS - MISE EN GARDE

Le message diffusé par les stations du système de positionnement global différentiel de la Garde côtière canadienne comprend de l'information sur l'intégrité du système visant à avertir le récepteur DGPS d'un utilisateur d'une condition de défaillance ou encore du fait qu'un seuil de tolérance a été dépassé à une station DGPS. Pendant les essais, on a constaté que certains récepteurs d'utilisateurs ne traitaient pas convenablement l'information sur l'intégrité du système. Ce traitement déficient par l'équipement de l'utilisateur peut engendrer des positions incorrectes.

Veuillez communiquer avec le fabricant ou le fournisseur de votre récepteur DGPS afin de vous assurer que votre récepteur permet de traiter convenablement l'information sur l'intégrité de la station de référence DGPS.

ALERTE À L'INTENTION DES UTILISATEURS DU DGPS

En mars 1997, la Garde côtière canadienne a reçu des rapports à l'effet que certains récepteurs DGPS ignoraient apparemment la mise en garde diffusée signalant l'interruption immédiate de la correction des signaux émis par un satellite particulier. Les rapports indiquent que l'équipement de certains utilisateurs ne reconnaît pas convenablement cet indicateur de "ne pas utiliser" la correction et par conséquent la traite à tort comme une correction. Il peut en résulter des erreurs sur la position pouvant atteindre 15 kilomètres lorsque le récepteur est utilisé en mode DGPS. Les utilisateurs du DGPS sont avisés du fait qu'ils devraient immédiatement communiquer avec le fabricant de leur équipement afin de déterminer si une mise à niveau de leur récepteur est nécessaire.

DGPS station anomaly report / Rapport d'anomalie des stations DGPS

With the purpose of constantly evaluating the quality of the DGPS service offered, the Canadian Coast Guard is providing the mariner with the following anomaly report. This report will allow us to get well-supported information concerning the anomaly and thus, will facilitate the identification of the origin of the problem. Please fill accordingly each section of this report and forward it by the suggested ways. You will find a legend at the end of this document.

Avec le souci d'évaluer constamment la qualité du service DGPS offert, la Garde côtière met à la disposition du navigateur le présent rapport d'anomalie. Ce rapport servira à bien documenter l'anomalie et, de ce fait, facilitera l'identification ou la recherche de la source du problème. Nous vous prions de bien remplir chaque section de ce rapport et de l'acheminer de la façon suggérée. Vous trouverez une légende à la fin de ce document.

User informations / Renseignements sur l'utilisateur

Vessel name / Nom du navire: _____ Destination: _____
Vessel position at the beginning of the anomaly /
Position du navire au début de l'anomalie : _____
Vessel position at the end of the anomaly /
Position du navire à la fin de l'anomalie : _____

Anomaly report / Rapport d'anomalie

Date and time of the anomaly / Date et heure de l'anomalie: _____ Duration / Durée: _____
Number of satellites tracked on GPS receiver / Nombre de satellites reçu par le récepteur: _____
DGPS site using / Station DGPS utilisée: Freq.: _____ kHz SS: _____ dB SNR: _____ dB
DOP Geometry / Géométrie DOP : _____
User receiver operates correctly with other DGPS sites? /
Votre équipement DGPS fonctionne-t-il normalement à l'utilisation d'autres stations DGPS?: Yes/ Oui ___ No / Non ___
Comments / Commentaires: _____

Point of contact / Personne-ressource: Name / Nom: _____
Phone / Téléphone : _____

Weather conditions / Conditions météo

Winds / Vents : Direction: _____ Speed / Vitesse: _____ KTS
Temp. °C: _____ VIS: _____ N.M.
Sea State / État de la mer : _____
Bearing and range to electrical storm /
Direction et distance de l'orage : _____
Time of the storm / Heure de l'orage: _____ UTC

Essential informations on user equipment to fill / Renseignements indispensables sur l'équipement à remplir:

User equipment informations / Renseignements sur l'équipement

GPS receiver / Récepteur GPS: Make / Fabricant: _____ Model: _____
DGPS beacon receiver / Démodulateur DGPS: Make / Fabricant : _____ Model: _____
Gyro interface with GPS / Gyro intégré avec le GPS? Yes / Oui : _____ No / Non : _____
DGPS interfaced with an ECDIS / DGPS intégré dans un SVCEI? Yes / Oui: _____ No / Non : _____
If yes, please fill below / Si oui, S.V.P. compléter ci-dessous:
ECDIS / SVCEI: Make / Fabricant: _____ Model: _____
Radar image interfaced / Image radar intégrée?: Yes / Oui: _____ No / Non: _____
Gyro interfaced with ECDIS / Gyro intégré avec SVCEI? Yes / Oui: _____ No / Non: _____
Permanent installation or in evaluation / Installation permanente ou en évaluation : _____

This report can be sent the following ways / Ce rapport peut être acheminé selon les façons suivantes:

- 1) Fax / Par télécopieur : (613) 998-8428
Attention: Aids to Navigation / Aides à la navigation

- 2) Mail / Par la poste: Director, Navigation Systems Branch
Department of Fisheries and Oceans
200 Kent Street, Station 5130
Ottawa, (Ontario)
K1A 0E6

Directeur, Direction des systèmes à la navigation maritimes
Ministère des Pêches et Océans
200, rue Kent, Station 5130
Ottawa, (Ontario)
K1A 0E6

Canada

Legend/Légende

- Position** : Position can be provided by latitude, longitude, bearing and distance, location of a buoy, etc.
La position peut être donnée en latitude, longitude, relèvement et distance, emplacement de bouée, etc.
- KTS** : Wind speed in knots / Vitesse du vent en noeuds.
- N.M.** : Visibility in Nautical Miles / Visibilité en milles nautiques.
- Freq. kHz** : Frequency in kilohertz / Fréquence en kilohertz.
- SS** : Signal strength in decibel / Force de signal en décibel.
- SNR** : Signal to noise ratio in decibel / Rapport signal-bruit en décibel.
- DOP (dilution of precision)** : Measure of the geometrical «strength» of the GPS satellite configuration. The DOP is measured on a scale of 1 to 10 / Mesure de la «force» géométrique de la configuration satellite. Le DOP est mesuré sur une échelle de 1 à 10.
- SVCEI / ECDIS** : Electronic Chart Display and Information System / Système de Visualisation de Cartes.
Electroniques et d'Information.

AVIS AUX USAGERS

RENOUVELLEMENT D'ABONNEMENT

Madame/Monsieur,

Nous sommes heureux de constater votre intérêt continu à recevoir le numéro mensuel des Avis aux navigateurs. Comme la technologie évolue, la Garde côtière canadienne tente de trouver des moyens de réduire les coûts d'impression et de distribution tout en continuant d'offrir un service de qualité à la communauté maritime.

La technologie Internet est devenue la principale source d'information dans le monde entier qui permet aux organisations et aux gens de recevoir de l'information et diverses publications. Comme l'utilisation d'Internet gagne en popularité, notre organisation croit que c'est le bon moment de restreindre notre distribution postale et de recourir essentiellement à Internet pour distribuer les Avis aux navigateurs. L'information fournie sur Internet à l'avantage d'être transmise aux navigateurs instantanément et efficacement.

Nous vous encourageons également à visiter le site Web des Avis aux navigateurs à l'adresse suivante : <http://www.notmar.gc.ca/fr/>. Ce site convivial est disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Vous pouvez également vous inscrire en ligne pour recevoir un avis électronique automatique lorsqu'un nouvel Avis aux navigateurs est publié à propos de toute carte nautique que vous utilisez fréquemment. Nous encourageons les utilisateurs à visiter le site régulièrement pour consulter les plus récents avis et l'information connexe.

La Garde côtière canadienne a à cœur de répondre aux besoins de ses clients. Par conséquent, si vous désirez demeurer sur la liste de distribution de copies papier, veuillez remplir le formulaire ci-après. Vous avez jusqu'au 31 mars 2004 (**prolongé jusqu'au 30 juin**) pour nous faire parvenir le formulaire de renouvellement; après cette date, votre nom sera rayé de la liste de distribution de copies papier.

Nous vous remercions de votre coopération.

ÉDITION MENSUELLE DES AVIS AUX NAVIGATEURS

RENOUVELLEMENT / CHANGEMENTS À LA LISTE DES DESTINATAIRES

Chef, Avis aux navigateurs
Aides à la navigation
Direction générale des programmes maritimes
Garde côtière canadienne
Ministère des Pêches et Océans
Ottawa, (Ontario)
K1A 0E6

Téléphone (613) 990-3037
Facsimilé (613) 998-8428
Internet: <http://www.notmar.gc.ca>

Je désire continuer de recevoir la version papier

Prière d'indiquer l'édition que vous désirez recevoir.

ÉDITION DE L'EST (Inclus les zones de l'Arctique, de Terre-Neuve, des Maritimes, du Golfe et Fleuve Saint-Laurent et du Centre) _____

ÉDITION DE L'OUEST (Inclus les zones de l'Arctique et du Pacifique) _____

AJOUTER _____ **MODIFIER** _____ **RETIRER** _____ **QUANTITÉ** _____

ANCIENNE ADRESSE	
NOM	
ADRESSE	APP.
VILLE	CODE POSTAL
PROVINCE	PAYS
NOUVELLE ADRESSE	
NOM	
ADRESSE	APP.
VILLE	CODE POSTAL
PROVINCE	PAYS

***N° d'identification au-dessus de l'adresse sur l'étiquette
ou***

Joindre l'étiquette d'adresse à ce formulaire

INDEX

CANADA - AUTORISATION DE MOUVEMENT 96 HEURES AVANT D'ENTRER DANS LES EAUX CANADIENNES - MISE EN GARDE.....	1
SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - AVIS AU SUJET DES ANNEXES GRAPHIQUES DES CARTES MARINES DU SHC.	2
SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - AVIS CONCERNANT LES CARTES IMPRIMÉES SUR DEMANDE (ISD) DU SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA.	1
SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - AVIS CONCERNANT LES CARTES DU SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA ACHETÉES ENTRE AOÛT 2002 ET MARS 2003.....	1
*520(P) BAIE DE FUNDY - BRISE-LAMES DE METEGHAN - FEU À ÊTRE SUPPRIMÉ	8
*510(P) BAIE DE FUNDY - ÎLE NUB - BOUÉE À ÊTRE ENLEVÉE.	9
*509(P) BAIE DE FUNDY - PORT MAITLAND - SIGNAL DE BRUME À ÊTRE SUPPRIMÉ.....	8
*505(P) BAIE GEORGIENNE - RED ROCK - RACON À ÊTRE SUPPRIMÉ.....	9
*513(T) FLEUVE SAINT-LAURENT - BANC DU CAP BRULÉ - BOUÉE LUMINEUSE DÉPLACÉE TEMPORAIREMENT.	9
*512(T) FLEUVE SAINT-LAURENT - RÉCIFS DE LONGUE POINTE - BOUÉE LUMINEUSE DÉPLACÉE TEMPORAIREMENT.....	9
*507(P) LAC ÉRIE - RACON À ÊTRE SUPPRIMÉS.....	10
*508(P) LAC SUPÉRIEUR - ÎLE CARIBOU - RACON À ÊTRE SUPPRIMÉS.....	10
*515(P) NOUVELLE-ÉCOSSE, CÔTE SUD - DENNIS POINT - BOUÉE À ÊTRE ENLEVÉE.	8
*519(P) NOUVELLE-ÉCOSSE, CÔTE SUD - PUBNICO - BOUÉE LUMINEUSE À ÊTRE ENLEVÉE.....	8
*511(P) NOUVELLE-ÉCOSSE, CÔTE SUD-EST - CRIQUE CRIPPLE - SIGNAL DE BRUME À ÊTRE SUPPRIMÉ.....	7
*516(P) NOUVELLE-ÉCOSSE, CÔTE SUD-OUEST - RÉCIF SOLDIERS - BOUÉE À ÊTRE ENLEVÉE	7
*517(P) NOUVELLE-ÉCOSSE, CÔTE SUD-OUEST - RÉCIF SOLDIERS - BOUÉE LUMINEUSE À ÊTRE ENLEVÉE.	7
*518(P) NOUVELLE-ÉCOSSE, CÔTE SUD-OUEST - ROCHE BLOND - BOUÉE LUMINEUSE À ÊTRE ENLEVÉE.....	7
*514 PUBLICATION DE LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE - MODIFICATION À L'ÉDITION ANNUELLE DES AVIS AUX NAVIGATEURS - 2004.	6
*506(P) RIVIÈRE ST. MARYS - GROS CAP REEFS - RACON À ÊTRE SUPPRIMÉ.	10
*502 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CARTES ÉLECTRONIQUES DE NAVIGATION.	3
*501 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CARTES MARINES.	2
*503 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CARTE MATRICIELLE DE NAVIGATION.....	3
*504 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - LISTE CUMULATIVE DE CORRECTIONS AUX CARTES.....	3
*521(P) VOIE D'EAU TRENT-SEVERN - ÎLE THORNE - FEU SUPPRIMÉ.....	9

INDEX NUMÉRIQUE DES CARTES CANADIENNES EN CAUSE

No de la carte	Page	No de la carte	Page	No de la carte	Page
1220	2,11	4328	24		
1235	11	4381	24		
1314	11,12	4386	24		
1315	12	4396	25		
1432	12	4404	25		
1509	12	4419	25		
1510	13	4514	25		
1514	13	4520	25		
1515	13	4652	25		
2024	14	4700	26		
2085	14	4724	26		
L/C 2110	14-16	4764	26		
2120	16-20	4775	26		
2202	20	L/C 4832	26,27		
2204	20	4847	27		
L/C 2300	20	4855	27		
4003	21	4886	27		
4011	21	4921	27		
4012	21, 22	L/C 4951	27		
4013	22	4957	27		
4016	22	5032	27		
4017	22	6035	28		
4020	22	6218	28		
L/C 4118	22,23	6241	28		
4203	23	6270	28		
4209	23	6272	28,29		
L/C 4230	23	7792	2		
4237	23	8005	29		
4241	23	8006	29		
L/C 4242	23	8007	29		
L/C 4320	24	8049	29		

PARTIE 1 – Édition 05/2004
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ

CANADA - AUTORISATION DE MOUVEMENT 96 HEURES AVANT D'ENTRER DANS LES EAUX CANADIENNES - MISE EN GARDE.

En vigueur le 11 octobre 2001, 0000 UTC, le capitaine de tout navire:

d'une jauge brute de 500 tonneaux ou plus;

remorquant ou poussant un bâtiment lorsque la somme de leurs jauges brutes est de 500 tonneaux ou plus;

transportant un polluant ou des marchandises dangereuses, ou remorquant ou poussant un bâtiment qui transporte un polluant ou des marchandises dangereuses;

doit solliciter une autorisation de mouvement 96 heures avant que le navire entre dans les eaux canadiennes en provenance du large ou aussitôt que possible lorsque l'heure prévue d'arrivée du navire dans les eaux canadiennes est moins de 96 heures après l'heure où le navire a quitté son dernier port d'escale. Cette mesure restera en vigueur jusqu'à nouvel ordre.

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - AVIS CONCERNANT LES CARTES DU SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA ACHETÉES ENTRE AOÛT 2002 ET MARS 2003.

Nous avons découvert récemment que certaines cartes du Service hydrographique du Canada achetées entre août 2002 et mars 2003 souffrent d'un manque de résistance inacceptable.

Le problème est que l'encre peut se détacher de l'enduit de papier. Les cartes résistent mal au pliage et au contact avec l'eau. Il est facile d'identifier ces cartes en raison de la présence d'un enduit poudreux blanc en surface. Malheureusement, cet enduit, qui colle aux mains lors d'une manipulation normale, a été mal appliqué au papier au moment de sa fabrication. La meilleure façon de vérifier vos cartes consiste à gratter une surface blanche avec votre ongle.

Jusqu'au 31 mars 2004, le Service hydrographique du Canada remplacera toute carte achetée entre août 2002 et mars 2003 qui présente les caractéristiques susmentionnées. Veuillez contacter votre dépositaire pour remplacer gratuitement vos cartes.

Le SHC est en train de s'adapter à l'évolution de la technologie tout en assurant aux clients que les ressources sont utilisées efficacement pour que l'information essentielle soit transmise aux clients. Nous vous remercions de votre compréhension durant cette période de transition. Le SHC est à développer des mesures pour que ce genre de situation ne se reproduise plus. Entre temps, nous nous excusons pour tout inconfort que vous pourriez avoir subi.

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - AVIS CONCERNANT LES CARTES IMPRIMÉES SUR DEMANDE (ISD) DU SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA.

Le Service hydrographique du Canada (SHC) fournit des cartes marines au public en vue de maintenir un niveau de service qui assure la sécurité de la navigation tout en maintenant les coûts à un niveau raisonnable. Un nombre de cartes papier du SHC sont maintenant imprimées à l'aide de la technologie d'impression sur demande (ISD). Les clients ont peut-être constaté des différences par rapport aux cartes lithographiques. Même si les cartes ISD ne sont pas aussi résistantes que les cartes lithographiques pour le moment, cette nouvelle technologie permet au SHC d'imprimer ses cartes plus efficacement tout en y ajoutant de nouveaux renseignements importants qui améliorent leur contenu. Le coût de production est aussi maintenu à un niveau raisonnable. La sécurité de la navigation n'est pas touchée si les cartes sont utilisées avec soin.

La technologie d'ISD permet au client d'avoir des cartes à jour sans correction manuelle ni annexe graphique. Elle garantit au client qu'une carte ne sera jamais épuisée. Par conséquent, le navigateur pourra toujours acheter une carte à jour. En cas d'urgence nationale, beaucoup de cartes pourraient être fournies en peu de temps. Ces avantages ont amélioré la sécurité maritime, la protection de l'environnement et la protection de la propriété commerciale.

Le SHC recommande à ses clients de manipuler les cartes ISD plus délicatement que les cartes lithographiques tout en évitant de renverser du liquide sur les cartes. Même si les cartes sont recouvertes d'un enduit, l'information essentielle (noir) devrait demeurer. Au moment de l'achat, la carte ISD sera à jour. Les cartes ISD sont également imprimées sur du papier plus blanc que le papier utilisé dans le passé et, par conséquent, les marques de crayon résiduelles peuvent être plus apparentes. Il importe donc de ne pas appuyer trop fort sur votre crayon. Selon les tests effectués par le SHC, les meilleurs résultats sont obtenus

PARTIE 1 – Édition 05/2004
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ

avec une gomme à effacer jaune de forme cubique (Indian gum eraser); celle-ci est aussi convenable aux cartes lithographiques.

Malgré les améliorations constantes faites par le SHC envers les processus d'impression et de distribution, vous pouvez vous attendre à ce que la qualité du papier demeure la même pour environ 2 ans. De plus, la technologie devrait s'améliorer et devenir moins dispendieuse dans les prochaines années. Éventuellement, le SHC pourra grâce aux cartes ISD explorer de nouveaux modèles d'entreprise avec le secteur privé. Par exemple, l'impression pourrait se faire chez les dépositaires au lieu de SHC.

Le SHC s'adapte aux nouvelles réalités et tient à assurer à ses clients qu'il utilise efficacement ses ressources pour diffuser l'information essentielle en matière de sécurité maritime. Nous vous remercions de votre compréhension durant cette période de transition. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le site Web du SHC à www.cartes.gc.ca

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - AVIS AU SUJET DES ANNEXES GRAPHIQUES DES CARTES MARINES DU SHC.

Le SHC offre des annexes graphiques en couleurs sur le Web. Un lien dans le site des *Avis aux navigateurs* mènera les clients aux annexes graphiques en couleurs. L'annexe graphique sera disponible en format HTML et PDF. La mise à disposition d'annexes graphiques en couleurs (rendus accessibles à tous par le Web) est une forme améliorée de mode de prestation diversifiée, en concordance avec les objectifs stratégiques du SHC.

Les annexes graphiques en couleurs Web sont mises gratuitement à disposition du navigateur. Étant donné la bonne qualité de la plupart des imprimantes, l'impression des annexes graphiques devrait être de bon niveau. Les annexes graphiques seront disponibles en temps réel et dans le monde entier. Ceci représente un réel progrès pour les clients qui n'auront plus à attendre que la publication de la version papier leur soit acheminée par la poste.

Avant, les annexes graphiques contenues dans les fascicules des *Avis aux navigateurs* (AN), étaient publiées en couleur, ou du moins en noir et magenta.

Les contraintes budgétaires auxquelles le SHC doit faire face ne lui permettent de ne fournir que des annexes graphiques en noir et blanc sur format papier.

Son niveau de service changera simultanément et il prévoit d'être attentif aux réactions du marché par rapport à cette innovation.

Le SHC répondra volontiers à vos commentaires sur ce nouveau service que vous pourrez faire parvenir à shcinfo@dfo-mpo.gc.ca

***501 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CARTES MARINES.**

CARTES	TITRE & MATIÈRES	ÉCHELLE	DATE D'ÉDITION	CAT#	PRIX
Carte nouvelle	Tous les avis temporaires et préliminaires touchant la version précédente de la carte suivante sont maintenant supprimés. Pour les avis toujours en vigueur, prière de consulter la partie 2 de cette édition.				
7792	Bathurst Inlet - Central Portion/Partie Centrale	1:60 000	06-FÉV-2004	4	\$20.00
Nouvelle édition	Tous les avis temporaires et préliminaires touchant la version précédente des cartes suivantes sont maintenant supprimés. Pour les avis toujours en vigueur, prière de consulter la partie 2 de cette édition.				
1220	Baie des Sept-Iles	1:25000	09-JAN-2004	1	\$20.00

PARTIE 1 – Édition 05/2004
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ

***502 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CARTES ÉLECTRONIQUES DE NAVIGATION.**

- Note: (1)** Les cartes électroniques de navigation sont disponibles seulement auprès de: Nautical International Inc.
 B.P. Box 127, Station C
 St. John's, Terre-Neuve
 A1C 5H5
 Téléphone: 1-800-563-0634 ou 1-709-576-0634
 Télécopieur: (709) 576-0636
- (2)** Pour de plus amples renseignements concernant les taux de licence, prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. à l'adresse susmentionnée.

PRODUIT EN CIRCULATION	
NUMERO CEN S-57	TITRE DE LA CARTE
CA470323	St John Harbour
CA570566	Bella Bella
CA373293	Parry Sound and Inner Approaches/et les approches interieurs
CA373294	Outer Approaches to Parry Sound
CA473229	Killarney to/à Little Current
CA473233	Lake St. Francis
CA479006	Baie des Sept-Îles
CA579007	Pointe Noire
CA579008	Sept-Îles
CA579156	Terminal Contrecoeur

***503 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CARTE MATRICIELLE DE NAVIGATION.**

- Note: (1)** Les cartes électroniques de navigation sont disponibles seulement auprès de: Nautical International Inc.
 B.P. Box 127, Station C
 St. John's, Terre-Neuve
 A1C 5H5
 Téléphone: 1-800-563-0634 ou 1-709-576-0634
 Télécopieur: (709) 576-0636
- (2)** Pour de plus amples renseignements concernant les taux de licence, prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. à l'adresse susmentionnée.

CARTE	TITRE & MATIÈRES		
Nouvelle édition	Tous les avis temporaires et préliminaires touchant la version précédente de la carte suivante sont maintenant supprimé(s). Pour les avis toujours en vigueur, prière de consulter la partie 2 de cette édition.		
2042R/M	Welland Canal St.Catharines to/à Port Colborne	28-NOV-2003	Voir Note 2

***504 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - LISTE CUMULATIVE DE CORRECTIONS AUX CARTES.**

La liste de corrections ci-incluse a trait aux cartes qui ont fait l'objet des éditions des Avis aux navigateurs du 01-MAR-2004 au 28-MAI-2004.

Numéro de la carte	Date d'édition de l'Avis aux navigateurs
1220	(T)28-MAI-2004, (09-JAN-2004 Nouvelle édition annoncée)
1226	12-MAR-2004
1230	23-AVR-2004
1235	14-MAI-2004, 07-MAI-2004
L/C1236	26-MAR-2004, 19-MAR-2004, 12-MAR-2004

PARTIE 1 – Édition 05/2004
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ

Numéro de la carte	Date d'édition de l'Avis aux navigateurs
1260	02-AVR-2004
1310	02-AVR-2004
1311	26-MAR-2004
1312	26-MAR-2004
1314	28-MAI-2004, 21-MAI-2004, 16-AVR-2004
1315	28-MAI-2004
1317	23-AVR-2004, 02-AVR-2004
1350	26-MAR-2004
1409	30-AVR-2004
1432	14-MAI-2004
1509	21-MAI-2004, 14-MAI-2004, 19-MAR-2004
1510	28-MAI-2004, 14-MAI-2004, (P)30-AVR-2004
1514	07-MAI-2004, 30-AVR-2004, (P)19-MAR-2004
1515	07-MAI-2004, 30-AVR-2004
1554	16-AVR-2004
2023	(08-AOU-2003 Nouvelle édition annoncée)
2024	28-MAI-2004
2028	16-AVR-2004, 02-AVR-2004
2029	02-AVR-2004
2042	12-MAR-2004
2085	14-MAI-2004
2086	02-AVR-2004
L/C2100	16-AVR-2004
L/C2110	28-MAI-2004, 21-MAI-2004
2120	28-MAI-2004, 21-MAI-2004
L/C2121	16-AVR-2004, 02-AVR-2004
L/C2122	02-AVR-2004
2181	16-AVR-2004
2202	28-MAI-2004, 23-AVR-2004, 09-AVR-2004, 02-AVR-2004, 12-MAR-2004
2203	02-AVR-2004
2204	28-MAI-2004
2223	09-AVR-2004
2226	02-AVR-2004
2241	09-AVR-2004
2284	02-AVR-2004
L/C2300	28-MAI-2004
2303	02-AVR-2004
2304	(20-FEV-2004 Nouvelle édition annoncée)
4001	16-AVR-2004
4003	07-MAI-2004, (T)26-MAR-2004
4011	07-MAI-2004
4012	28-MAI-2004, 14-MAI-2004, 07-MAI-2004
4013	28-MAI-2004, 07-MAI-2004
4015	12-MAR-2004
4016	28-MAI-2004, 16-AVR-2004
4017	28-MAI-2004
4020	28-MAI-2004
4021	05-MAR-2004
4022	12-MAR-2004
4023	19-MAR-2004
4024	26-MAR-2004
4115	19-MAR-2004
L/C4118	07-MAI-2004
4201	23-AVR-2004
4202	30-AVR-2004, 23-AVR-2004

PARTIE 1 – Édition 05/2004
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ

Numéro de la carte	Date d'édition de l'Avis aux navigateurs
4203	07-MAI-2004, 19-MAR-2004
4209	28-MAI-2004, 30-AVR-2004
4210	26-MAR-2004, 12-MAR-2004
4211	02-AVR-2004
L/C4230	07-MAI-2004, 26-MAR-2004
4233	30-AVR-2004
4236	02-AVR-2004
4237	28-MAI-2004, 07-MAI-2004, 19-MAR-2004
L/C4240	30-AVR-2004
4241	07-MAI-2004, 12-MAR-2004
L/C4242	07-MAI-2004, 26-MAR-2004, 12-MAR-2004
4244	(26-DEC-2003 Nouvelle édition annoncée)
4266	30-AVR-2004
4275	05-MAR-2004
4281	30-AVR-2004
4306	05-MAR-2004
4307	05-MAR-2004
4308	30-AVR-2004, 05-MAR-2004
L/C4320	28-MAI-2004, 14-MAI-2004, 07-MAI-2004
4328	21-MAI-2004
4335	05-MAR-2004
4340	02-AVR-2004, 26-MAR-2004
4342	02-AVR-2004, 26-MAR-2004
4363	30-AVR-2004, 12-MAR-2004, 05-MAR-2004
4365	16-AVR-2004, 05-MAR-2004
4367	30-AVR-2004, 05-MAR-2004
4381	14-MAI-2004, 07-MAI-2004
4384	05-MAR-2004
4386	14-MAI-2004, 16-AVR-2004
4394	05-MAR-2004
4396	14-MAI-2004
4404	14-MAI-2004
4419	07-MAI-2004
4421	02-AVR-2004, 05-MAR-2004
4422	(26-DEC-2003 Nouvelle édition annoncée)
4437	05-MAR-2004
4459	09-AVR-2004
4467	30-AVR-2004, 02-AVR-2004
4471	05-MAR-2004
4486	26-MAR-2004
4498	26-MAR-2004
4514	14-MAI-2004
4516	(26-DEC-2003 Nouvelle édition annoncée)
4520	28-MAI-2004, 21-MAI-2004
4531	(03-JAN-2003 Nouvelle édition retirée)
4617	30-AVR-2004
4622	30-AVR-2004
4625	30-AVR-2004
4626	23-AVR-2004
4635	12-MAR-2004, 05-MAR-2004
4639	12-MAR-2004
4641	19-MAR-2004
4643	16-AVR-2004
4652	07-MAI-2004
4667	16-AVR-2004

**PARTIE 1 – Édition 05/2004
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ**

Numéro de la carte	Date d'édition de l'Avis aux navigateurs
4700	28-MAI-2004
4724	28-MAI-2004
4728	(T)23-AVR-2004
4730	30-AVR-2004
4764	07-MAI-2004
4775	21-MAI-2004, 07-MAI-2004, 30-AVR-2004
4824	05-MAR-2004
L/C4831	16-AVR-2004
L/C4832	28-MAI-2004, 07-MAI-2004, 30-AVR-2004, 16-AVR-2004
4839	30-AVR-2004
4843	(26-DEC-2003 Nouvelle édition annoncée)
4847	21-MAI-2004, 07-MAI-2004, 30-AVR-2004
4848	23-AVR-2004
L/C4851	23-AVR-2004
4855	28-MAI-2004
4856	16-AVR-2004
4857	16-AVR-2004
4858	16-AVR-2004
4862	(26-DEC-2003 Carte nouvelle annoncée)
4863	30-AVR-2004
4865	19-MAR-2004
4886	07-MAI-2004
4905	19-MAR-2004
4920	26-MAR-2004
4921	28-MAI-2004, (P)16-AVR-2004
4950	23-AVR-2004
L/C4951	07-MAI-2004, 23-AVR-2004
4956	26-MAR-2004
4957	07-MAI-2004
5032	21-MAI-2004
5045	30-AVR-2004
5051	(26-DEC-2003 Nouvelle édition annoncée)
5405	(26-DEC-2003 Nouvelle édition annoncée)
6023	09-AVR-2004
6035	28-MAI-2004
6100	(P)02-AVR-2004
6218	28-MAI-2004
6241	28-MAI-2004
6270	28-MAI-2004
6272	28-MAI-2004
8005	07-MAI-2004
8006	07-MAI-2004, 23-AVR-2004
8007	28-MAI-2004, 07-MAI-2004
8047	30-AVR-2004
8049	28-MAI-2004

***514 PUBLICATION DE LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE - MODIFICATION À L'ÉDITION ANNUELLE DES AVIS AUX NAVIGATEURS - 2004.**

Référence: Avis 23 - page B23-6

Sous 'Zones de pilotage facultatif' - item 4 - Port aux Basques - modifier les coordonnées pour lire:
47°33'00" N 59°05'30" W.

PARTIE 1 – Édition 05/2004
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ

***518(P) NOUVELLE-ÉCOSSE, CÔTE SUD-OUEST - ROCHE BLOND - BOUÉE LUMINEUSE À ÊTRE ENLEVÉE.**

Carte de référence: 4242

La Garde côtière canadienne suggère d'enlever en permanence l'aide à la navigation suivante:

La bouée à cloche lumineuse verte N4 de la roche Blond (L.F. 290) (43° 18' 36"N 66° 00' 02"W).

Toutes les personnes intéressées sont priées de présenter leurs observations par écrit dans les trois mois suivant la date de publication du présent Avis à Bill Belding, Agent senior des Aides à la navigation, Garde côtière canadienne, B.P. 700, Saint-Jean, N.-B., E2L 4B3, Téléphone: (506) 636-4703. Elles devront exposer les faits sur lesquels se fondent leurs objections et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et au bien public.

(F2004-073)

***511(P) NOUVELLE-ÉCOSSE, CÔTE SUD-EST - CRIQUE CRIPPLE - SIGNAL DE BRUME À ÊTRE SUPPRIMÉ.**

Carte de référence: 4241

La Garde côtière canadienne suggère de supprimer en permanence l'aide à la navigation suivante:

Le signal de brume de crique Cripple (L.F. 331.4) (43° 29' 19.5"N 65° 33' 35.8"W).

Toutes les personnes intéressées sont priées de présenter leurs observations par écrit dans les trois mois suivant la date de publication du présent Avis à Bill Belding, Agent senior des Aides à la navigation, Garde côtière canadienne, B.P. 700, Saint-Jean, N.-B., E2L 4B3, Téléphone: (506) 636-4703. Elles devront exposer les faits sur lesquels se fondent leurs objections et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et au bien public.

(F2004-032)

***517(P) NOUVELLE-ÉCOSSE, CÔTE SUD-OUEST - RÉCIF SOLDIERS - BOUÉE LUMINEUSE À ÊTRE ENLEVÉE.**

Carte de référence: 4242

La Garde côtière canadienne suggère d'enlever en permanence l'aide à la navigation suivante:

La bouée à sifflet lumineuse NS du récif Soldiers (L.F. 274) (43° 31' 33.3"N 66° 05' 06"W).

Toutes les personnes intéressées sont priées de présenter leurs observations par écrit dans les trois mois suivant la date de publication du présent Avis à Bill Belding, Agent senior des Aides à la navigation, Garde côtière canadienne, B.P. 700, Saint-Jean, N.-B., E2L 4B3, Téléphone: (506) 636-4703. Elles devront exposer les faits sur lesquels se fondent leurs objections et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et au bien public.

(F2004-075)

***516(P) NOUVELLE-ÉCOSSE, CÔTE SUD-OUEST - RÉCIF SOLDIERS - BOUÉE À ÊTRE ENLEVÉE.**

Carte de référence: 4242

La Garde côtière canadienne suggère d'enlever en permanence l'aide à la navigation suivante:

La bouée à espar verte NJ1 du récif Soldiers (43° 32' 53.3"N 66° 02' 08.9"W).

Toutes les personnes intéressées sont priées de présenter leurs observations par écrit dans les trois mois suivant la date de publication du présent Avis à Bill Belding, Agent senior des Aides à la navigation, Garde côtière canadienne, B.P. 700, Saint-Jean, N.-B., E2L 4B3, Téléphone: (506) 636-4703. Elles devront exposer les faits sur lesquels se fondent leurs objections et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et au bien public.

(F2004-072)

PARTIE 1 – Édition 05/2004
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ

***519(P) NOUVELLE-ÉCOSSE, CÔTE SUD - PUBNICO - BOUÉE LUMINEUSE À ÊTRE ENLEVÉE.**

Carte de référence: 4210

La Garde côtière canadienne suggère d'enlever en permanence l'aide à la navigation suivante:

La bouée à sifflet lumineuse P de Pubnico (L.F. 302) (43° 34' 51"N 65° 48' 12"W).

Toutes les personnes intéressées sont priées de présenter leurs observations par écrit dans les trois mois suivant la date de publication du présent Avis à Bill Belding, Agent senior des Aides à la navigation, Garde côtière canadienne, B.P. 700, Saint-Jean, N.-B., E2L 4B3, Téléphone: (506) 636-4703. Elles devront exposer les faits sur lesquels se fondent leurs objections et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et au bien public.

(F2004-071)

***515(P) NOUVELLE-ÉCOSSE, CÔTE SUD - DENNIS POINT - BOUÉE À ÊTRE ENLEVÉE.**

Carte de référence: 4210

La Garde côtière canadienne suggère d'enlever en permanence l'aide à la navigation suivante:

La bouée à espar verte PBI de la pointe Dennis (43° 36' 55.5"N 65° 47' 06"W).

Toutes les personnes intéressées sont priées de présenter leurs observations par écrit dans les trois mois suivant la date de publication du présent Avis à Bill Belding, Agent senior des Aides à la navigation, Garde côtière canadienne, B.P. 700, Saint-Jean, N.-B., E2L 4B3, Téléphone: (506) 636-4703. Elles devront exposer les faits sur lesquels se fondent leurs objections et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et au bien public.

(F2004-074)

***509(P) BAIE DE FUNDY - PORT MAITLAND - SIGNAL DE BRUME À ÊTRE SUPPRIMÉ.**

Carte de référence: 4243

La Garde côtière canadienne suggère de supprimer en permanence l'aide à la navigation suivante:

Le signal de brume de Port Maitland (L.F. 248) (43° 57'03.2"N 66° 09' 28.3"W).

Toutes les personnes intéressées sont priées de présenter leurs observations par écrit dans les trois mois suivant la date de publication du présent Avis à Bill Belding, Agent senior des Aides à la navigation, Garde côtière canadienne, B.P. 700, Saint-Jean, N.-B., E2L 4B3, Téléphone: (506) 636-4703. Elles devront exposer les faits sur lesquels se fondent leurs objections et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et au bien public.

(F2004-061)

***520(P) BAIE DE FUNDY - BRISE-LAMES DE METEGHAN - FEU À ÊTRE SUPPRIMÉ**

Carte de référence: 4118

La Garde côtière canadienne suggère de supprimer en permanence l'aide à la navigation suivante:

Le feu du brise-lames de Meteghan (L.F. 239.5) (44° 11' 44.1"N 66° 10' 00.1"W).

Toutes les personnes intéressées sont priées de présenter leurs observations par écrit dans les trois mois suivant la date de publication du présent Avis à Bill Belding, Agent senior des Aides à la navigation, Garde côtière canadienne, B.P. 700, Saint-Jean, N.-B., E2L 4B3, Téléphone: (506) 636-4703. Elles devront exposer les faits sur lesquels se fondent leurs objections et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et au bien public.

(F2004-076)

PARTIE 1 – Édition 05/2004
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ

***510(P) BAIE DE FUNDY - ÎLE NUB - BOUÉE À ÊTRE ENLEVÉE.**

Carte de référence: 4124

La Garde côtière canadienne suggère d'enlever en permanence l'aide à la navigation suivante:

La bouée plate verte S7 de l'île Nub (45° 02' 31.7"N 66° 54' 34.4"W).

Toutes les personnes intéressées sont priées de présenter leurs observations par écrit dans les trois mois suivant la date de publication du présent Avis à Bill Belding, Agent senior des Aides à la navigation, Garde côtière canadienne, B.P. 700, Saint-Jean, N.-B., E2L 4B3, Téléphone: (506) 636-4703. Elles devront exposer les faits sur lesquels se fondent leurs objections et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et au bien public.

(F2004-026)

***512(T) FLEUVE SAINT-LAURENT - RÉCIFS DE LONGUE POINTE - BOUÉE LUMINEUSE DÉPLACÉE TEMPORAIREMENT.**

Référence: L'Avis 204(T)/2004 est annulé.

Carte de référence : 1317

La bouée lumineuse K96 des récifs de Longue Pointe (L.F. 1894) est déplacée temporairement de 47°08'40.2" N 70°40'31.9" W à 47°08'39.8" N 70°40'31.2" W.

(L2004-050)

***513(T) FLEUVE SAINT-LAURENT - BANC DU CAP BRULÉ - BOUÉE LUMINEUSE DÉPLACÉE TEMPORAIREMENT.**

Carte de référence: 1317

La bouée lumineuse rouge K100 (L.F. 1895.9) est déplacée temporairement de 47°06'44.2" N 70°42'23.8" W à 47°06'42.5" N 70°42'24.9" W.

(L2004-053)

***521(P) VOIE D'EAU TRENT-SEVERN - ÎLE THORNE - FEU SUPPRIMÉ.**

Référence: L'Avis 1202(P)/2003 est annulé.

(B2004-011)

***505(P) BAIE GEORGIENNE - RED ROCK - RACON À ÊTRE SUPPRIMÉ.**

Carte de référence: 2225

La Garde côtière canadienne suggère de supprimer en permanence l'aide à la navigation suivante:

Le Racon de Red Rock (L.F. 906) (46°21'36"N 80°24'29"W).

Toutes les personnes intéressées sont priées de présenter leurs observations par écrit dans les trois mois suivant la date de publication du présent Avis au Surintendant, Aides à la navigation, 201 rue Front North, Suite 703, Sarnia, Ontario, N7T 8B1, Téléphone (519) 383-1859, télécopieur (519) 383-1989, courriel, JacksonB@dfm-mpo.gc.ca. Elles devront exposer les faits sur lesquels se fondent leurs objections et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et au bien public.

(C2004-003)

PARTIE 1 – Édition 05/2004
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ

***507(P) LAC ÉRIE - RACON À ÊTRE SUPPRIMÉS.**

Carte de référence: 2123

La Garde côtière canadienne suggère de supprimer en permanence les aides à la navigation suivante:

Le Racon de Pelee Passage (L.F. 602) (41°51'14.8"N 82°34'54.9"W)
Le Racon de Southeast Shoal (L.F. 597) (41°49'34.9"N 82°27'46.2"W)

Toutes les personnes intéressées sont priées de présenter leurs observations par écrit dans les trois mois suivant la date de publication du présent Avis au Surintendant, Aides à la navigation, 201 rue Front North, Suite 703, Sarnia, Ontario, N7T 8B1, Téléphone (519) 383-1859, télécopieur (519) 383-1989, courriel, JacksonB@dfo-mpo.gc.ca . Elles devront exposer les faits sur lesquels se fondent leurs objections et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et au bien public.

(C2004-001)

***506(P) RIVIÈRE ST. MARYS - GROS CAP REEFS - RACON À ÊTRE SUPPRIMÉ.**

Carte de référence: Carte des États-Unis 14884

La Garde côtière canadienne suggère de supprimer en permanence l'aide à la navigation suivante:

Le Racon de Gros Cap Reefs (L.F. 1081) (46°30'43.7"N 84°36'55"W)

Toutes les personnes intéressées sont priées de présenter leurs observations par écrit dans les trois mois suivant la date de publication du présent Avis au Surintendant, Aides à la navigation, 201 rue Front North, Suite 703, Sarnia, Ontario, N7T 8B1, Téléphone (519) 383-1859, télécopieur (519) 383-1989, courriel, JacksonB@dfo-mpo.gc.ca . Elles devront exposer les faits sur lesquels se fondent leurs objections et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et au bien public.

(C2004-004)

***508(P) LAC SUPÉRIEUR - ÎLE CARIBOU - RACON À ÊTRE SUPPRIMÉS.**

Carte de référence: 2123

La Garde côtière canadienne suggère de supprimer en permanence les aides à la navigation suivante:

Le Racon de Caribou Island (L.F. 1096) (47°20'23"N 85°49'32"W)

Toutes les personnes intéressées sont priées de présenter leurs observations par écrit dans les trois mois suivant la date de publication du présent Avis au Surintendant, Aides à la navigation, 201 rue Front North, Suite 703, Sarnia, Ontario, N7T 8B1, Téléphone (519) 383-1859, télécopieur (519) 383-1989, courriel, JacksonB@dfo-mpo.gc.ca . Elles devront exposer les faits sur lesquels se fondent leurs objections et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et au bien public.

(C2004-002)

**PARTIE 2 – Édition 05/2004
CORRECTIONS AUX CARTES**

1220 - Baie des Sept-Îles - Nouvelle édition - 09-JAN-2004 - NAD 1983

28-MAI-2004

(T)Porter une bouée à espar d'avertissement, jaune, Priv 50°13'14.2"N 066°28'47.7"W
MPO(6405394-01)

(T)Porter une bouée à espar d'avertissement, jaune, Priv 50°13'14.2"N 066°28'37.4"W
MPO(6405394-02)

(T)Porter une bouée à espar d'avertissement, jaune, Priv 50°13'07.8"N 066°28'37.4"W
MPO(6405394-03)

(T)Porter une bouée à espar d'avertissement, jaune, Priv 50°13'07.8"N 066°28'47.7"W
MPO(6405394-04)

(T)Porter une ferme marine joignant 50°13'14.2"N 066°28'47.7"W
50°13'14.2"N 066°28'37.4"W
50°13'07.8"N 066°28'37.4"W
et 50°13'07.8"N 066°28'47.7"W
MPO(6405394-05)

(T)Porter une bouée à espar d'avertissement, jaune, Priv 50°09'11.2"N 066°17'57.8"W
MPO(6405395-01)

(T)Porter une ferme marine joignant 50°09'11.2"N 066°17'30.9"W
50°09'11.2"N 066°17'57.8"W
et 50°08'31.6"N 066°18'15.7"W
MPO(6405395-02)

1235 - Pointe au Boisvert à/to Cap de la Tête au Chien - Nouvelle édition - 31-MARS-2000 - NAD 1983

07-MAI-2004

Déplacer le point d'appel radio LNM/D. 02-JAN-2004
de 48°07'10.6"N 069°36'54.4"W
à 48°07'11.7"N 069°37'21.7"W
MPO(6405865-01)

14-MAI-2004

Modifier FI Y 5s 17m 19M pour lire FI Y 6s 17m 19M vis-à-vis le feu LNM/D. 07-MAI-2004
48°19'07.5"N 069°24'46.5"W
(L2003414) LF(1754) MPO(6405770-01)

Modifier FI 5s 44m 18M pour lire FI 6s 44m 18M vis-à-vis le feu 48°16'19.5"N 069°28'07.2"W
(L2003415) LF(1755) MPO(6405771-01)

1235 - Escoumins - Nouvelle édition - 31-MARS-2000 - NAD 1983

14-MAI-2004

Modifier FI Y 5s 17m 19M pour lire FI Y 6s 17m 19M vis-à-vis le feu LNM/D. 07-MAI-2004
48°19'07.5"N 069°24'46.5"W
(L2003414) LF(1754) MPO(6405770-01)

1314 - Donnacona à/to Batiscan - Nouvelle édition - 29-SEPT-2000 - NAD 1983

28-MAI-2004

Porter un émissaire LNM/D. 21-MAI-2004
entre 46°37'41.6"N 071°44'45.1"W
et 46°38'04.7"N 071°44'40.1"W
MPO(6405947-01)

Porter un caisson qui couvre et découvre, avec une sonde découvriante de 1 mètre 46°38'04.7"N 071°44'40.1"W
MPO(6405947-02)

1314 - Portneuf - Nouvelle édition - 29-SEPT-2000 - NAD 1983

**PARTIE 2 – Édition 05/2004
CORRECTIONS AUX CARTES**

21-MAI-2004		LNMD. 16-AVR-2004
Porter	une profondeur de 0 mètre 4 décimètres	46°40'56.1"N 071°52'31.3"W MPO(6405829-01)
Porter	une profondeur de 10 mètres 6 décimètres	46°40'50.0"N 071°52'39.8"W MPO(6405829-02)
Porter	une profondeur de 10 mètres 5 décimètres	46°40'50.9"N 071°52'37.6"W MPO(6405829-03)
 1315 - Québec à/to Donnacona - Nouvelle édition - 21-JUIN-2002 - NAD 1983		
28-MAI-2004		LNMD. 30-JAN-2004
Porter	un émissaire	entre 46°37'41.6"N 071°44'45.1"W et 46°38'04.7"N 071°44'40.1"W MPO(6405947-01)
Porter	un caisson qui couvre et découvre, avec une sonde découvriante de 1 mètre	46°38'04.7"N 071°44'40.1"W MPO(6405947-02)
 1432 - Lac Saint-François/Lake St. Francis B-C - Carte nouvelle - 09-JUIL-1999 - NAD 1983		
14-MAI-2004		LNMD. 05-DEC-2003
Modifier	la légende F G 8m pour lire FI G 8m vis-à-vis le feu	45°09'40.6"N 074°25'11.0"W MPO(6601857-01)
 1432 - Lac Saint-François/Lake St. Francis A-B - Carte nouvelle - 09-JUIL-1999 - NAD 1983		
14-MAI-2004		LNMD. 05-DEC-2003
Modifier	la légende F G 8m pour lire FI G 8m vis-à-vis le feu	45°09'40.6"N 074°25'11.0"W MPO(6601857-01)
 1509 - Rivière des Prairies - C à/to D - Feuille 2 - Carte nouvelle - 18-MAI-1990 - NAD 1983		
21-MAI-2004		LNMD. 14-MAI-2004
Rayer	le feu FI R Priv	45°36'44.6"N 073°38'30.5"W MPO(6406277-01)
 1509 - Rivière des Prairies - E à/to F - Feuille 2 - Carte nouvelle - 18-MAI-1990 - NAD 1983		
14-MAI-2004		LNMD. 19-MARS-2004
Porter	une balise de jour de tribord	45°42'45.0"N 073°28'43.0"W (L2004009) MPO(6405859-01)
Porter	une balise de jour de bâbord	45°42'44.1"N 073°28'44.6"W (L2004010) MPO(6405860-01)
Porter	une balise de jour de bâbord	45°42'44.8"N 073°28'45.3"W (L2004011) MPO(6405862-01)
Porter	une balise de jour de tribord	45°42'45.7"N 073°28'43.6"W (L2004012) MPO(6405863-01)
 1509 - Rivière des Prairies - D à/to E - Feuille 2 - Carte nouvelle - 18-MAI-1990 - NAD 1983		
21-MAI-2004		LNMD. 14-MAI-2004
Rayer	le feu FI R Priv	45°36'44.6"N 073°38'30.5"W MPO(6406277-01)
 1510 - Lac Saint-Louis à/to Carillon - Compartiment B-C - Feuille 1 - Nouvelle édition - 25-JUIL-2003 - NAD 1983		

**PARTIE 2 – Édition 05/2004
CORRECTIONS AUX CARTES**

14-MAI-2004		LNMD. 05-DEC-2003
Remplacer	la bouée à espar cardinale Ouest, jaune, noire et jaune, marquée CAR par une bouée charpente d'avertissement, jaune, marquée CAR	45°30'20.5"N 074°18'31.1"W (L2004029) MPO(6405945-01)
28-MAI-2004		LNMD. 14-MAI-2004
Rayer	la bouée charpente cardinale Ouest, jaune, noire et jaune, marquée VAU	45°25'58.5"N 074°02'14.2"W (L2004043) MPO(6406491-01)
Rayer	la bouée à espar cardinale Nord, noire et jaune, marquée ANSE	45°26'21.3"N 074°01'44.3"W (L2004044) MPO(6406496-01)
Porter	une bouée charpente cardinale Ouest, jaune, noire et jaune, marquée VAU	45°26'19.5"N 074°02'18.9"W (L2004043) MPO(6406491-02)
Porter	une bouée à espar cardinale Nord, noire et jaune, marquée ANSE	45°26'24.4"N 074°01'58.8"W MPO(6406496-02)
1510 - Baie de Vaudreuil à/to Laval - Compartiment A-B - Feuille 2 - Nouvelle édition - 25-JUIL-2003 - NAD 1983		
28-MAI-2004		LNMD. 14-MAI-2004
Rayer	la bouée à espar cardinale Nord, noire et jaune, marquée ANSE	45°26'21.3"N 074°01'44.3"W (L2004044) MPO(6406496-01)
Porter	une bouée charpente cardinale Ouest, jaune, noire et jaune, marquée VAU	45°26'19.5"N 074°02'18.9"W (L2004043) MPO(6406491-02)
Porter	une bouée à espar cardinale Nord, noire et jaune, marquée ANSE	45°26'24.4"N 074°01'58.8"W MPO(6406496-02)
1514 - L'Original à/to Papineauville- Feuille 2 - Carte nouvelle- 24-JUIL-1998 - NAD 1983		
07-MAI-2004		LNMD. 30-AVR-2004
Porter	la légende Chenal balisé (Priv)/Channel buoy (Priv)	45°36'49.4"N 074°59'29.8"W MPO(6406512-01)
1515 - Becketts Creek à/to Ottawa - Feuille 2 - Carte nouvelle - 24-JUIL-1998 - NAD 1983		
07-MAI-2004		LNMD. 30-AVR-2004
Rayer	la profondeur de 6 mètres 4 décimètres	45°27'23.1"N 075°43'08.3"W MPO(6405823-01)
Porter	une profondeur de 4 mètres 9 décimètres	45°27'22.9"N 075°43'08.6"W MPO(6405823-02)
1515 - Lac Leamy Lake- Feuille 2 - Carte nouvelle- 24-JUIL-1998 - NAD 1983		
07-MAI-2004		LNMD. 30-AVR-2004
Rayer	la profondeur de 6 mètres 4 décimètres	45°27'23.1"N 075°43'08.3"W MPO(6405823-01)
Porter	une profondeur de 4 mètres 9 décimètres	45°27'22.9"N 075°43'08.6"W MPO(6405823-02)
2024 - Gannon Narrows to/à Bobcaygeon - Feuille 2 - Nouvelle édition - 16-MAI-2003 - NAD 1983		
28-MAI-2004		LNMD. 14-NOV-2003

**PARTIE 2 – Édition 05/2004
CORRECTIONS AUX CARTES**

Rayer le feu FI Y 44°28'04.0"N 078°28'52.6"W
(B2004011) LF(1351.5) MPO(6601910-01)

2024 - Pigeon Lake (Southern Portion/Partie Sud) - Feuille 4 - Nouvelle édition - 16-MAI-2003 - NAD 1983

28-MAI-2004 LNM/D. 14-NOV-2003
Rayer le feu FI Y 44°28'03.9"N 078°28'52.9"W
(B2004011) LF(1351.5) MPO(6601910-01)

2085 - Toronto Harbour - Nouvelle édition - 18-FEV-2000 - NAD 1983

14-MAI-2004 LNM/D. 06-DEC-2002
Rayer la bouée à espar d'endroit interdit, blanche et orange, marquée WKO-10 43°37'42.9"N 079°24'15.5"W
MPO(6601886-02)

Rayer la bouée charpente de bâbord lumineuse verte, FI G, marquée TT3 43°37'34.7"N 079°24'40.8"W
MPO(6601886-08)

Remplacer la bouée charpente d'endroit interdit lumineuse blanche et orange, FI Y, marquée WKO-12 par une bouée charpente de bifurcation de bâbord lumineuse verte, rouge et verte, FI G, marquée TAB 43°37'34.0"N 079°24'45.2"W
MPO(6601886-04)

Remplacer la bouée charpente d'endroit interdit lumineuse blanche et orange, FI Y, marquée WKO-11 par une bouée charpente de bifurcation de bâbord lumineuse verte, rouge et verte, FI G, marquée TCB 43°37'46.5"N 079°24'18.5"W
MPO(6601886-05)

Déplacer la bouée charpente d'endroit interdit lumineuse blanche et orange, FI Y, marquée WKO-9 de 43°37'41.4"N 079°24'19.5"W à 43°37'42.3"N 079°24'20.9"W
MPO(6601886-01)

Déplacer la bouée charpente d'endroit interdit lumineuse blanche et orange, FI Y, marquée EKO-15 de 43°37'59.1"N 079°22'49.6"W à 43°37'59.3"N 079°22'48.9"W
MPO(6601886-06)

Déplacer la bouée charpente d'endroit interdit lumineuse blanche et orange, FI Y, marquée EKO-16 de 43°38'07.0"N 079°22'55.7"W à 43°38'07.4"N 079°22'55.2"W
MPO(6601886-07)

Porter une bouée à espar d'endroit interdit lumineuse blanche et orange, FI Y, marquée WKO-10 43°37'43.8"N 079°24'16.3"W
MPO(6601886-03)

L/C2110 - Long Point Bay - Nouvelle édition - 29-MAI-1998 - NAD 1983

21-MAI-2004 LNM/D. 20-FEV-2004
Rayer la tête de puits 42°46'20.0"N 080°13'32.0"W
MPO(6601862-01)

Rayer la tête de puits 42°46'19.0"N 080°13'26.0"W
MPO(6601862-02)

Rayer la tête de puits 42°45'44.5"N 080°11'30.0"W
MPO(6601862-03)

Rayer la tête de puits 42°45'10.0"N 080°03'47.2"W
MPO(6601862-04)

Rayer le gazoduc joignant 42°45'13.0"N 080°06'28.0"W
42°45'05.5"N 080°04'08.0"W
et 42°44'32.3"N 080°03'46.1"W

**PARTIE 2 – Édition 05/2004
CORRECTIONS AUX CARTES**

		<i>MPO(6601862-05)</i>
Rayer	la tête de puits	42°44'36.9"N 080°06'33.4"W <i>MPO(6601862-07)</i>
Rayer	la tête de puits	42°42'20.9"N 080°06'26.2"W <i>MPO(6601862-15)</i>
Rayer	la tête de puits	42°41'55.7"N 080°04'18.4"W <i>MPO(6601862-16)</i>
Rayer	la tête de puits	42°41'45.2"N 080°06'44.5"W <i>MPO(6601862-17)</i>
Rayer	la tête de puits	42°40'57.8"N 080°07'58.9"W <i>MPO(6601862-18)</i>
Rayer	la tête de puits	42°40'50.2"N 080°15'20.4"W <i>MPO(6601862-19)</i>
Rayer	la tête de puits	42°39'45.7"N 080°04'44.3"W <i>MPO(6601862-20)</i>
Rayer	la tête de puits	42°43'43.7"N 080°04'01.2"W <i>MPO(6601862-21)</i>
Rayer	le gazoduc	entre 42°45'44.5"N 080°11'30.0"W et 42°45'44.2"N 080°10'49.5"W <i>MPO(6601862-22)</i>
Remplacer	le gazoduc par une conduite abandonnée	entre 42°41'55.7"N 080°04'18.4"W et 42°41'39.2"N 080°03'36.1"W <i>MPO(6601862-23)</i>
Porter	un gazoduc	joignant 42°45'13.0"N 080°06'28.0"W 42°45'04.4"N 080°04'46.7"W et 42°44'32.3"N 080°03'46.1"W <i>MPO(6601862-06)</i>
28-MAI-2004		LNMD. 21-MAI-2004
Rayer	le gazoduc	entre 42°43'49.9"N 079°56'43.2"W et 42°43'27.7"N 079°56'31.4"W <i>MPO(6601151-01)</i>
Rayer	la tête de puits	42°42'35.0"N 079°55'58.2"W <i>MPO(6601151-03)</i>
Rayer	la tête de puits	42°46'06.9"N 080°02'39.5"W <i>MPO(6601861-01)</i>
Rayer	la tête de puits	42°42'02.7"N 080°02'30.0"W <i>MPO(6601861-02)</i>

**PARTIE 2 – Édition 05/2004
CORRECTIONS AUX CARTES**

Rayer	la tête de puits	42°43'38.5"N 080°01'45.5"W <i>MPO(6601861-03)</i>
Rayer	la tête de puits	42°41'15.5"N 080°02'09.8"W <i>MPO(6601861-04)</i>
Rayer	la tête de puits	42°41'06.7"N 080°00'43.0"W <i>MPO(6601861-05)</i>
Rayer	la tête de puits	42°38'42.3"N 079°59'43.0"W <i>MPO(6601861-08)</i>
Porter	un gazoduc	entre 42°43'49.9"N 079°56'43.2"W et 42°43'32.8"N 079°56'14.5"W <i>MPO(6601151-02)</i>
Porter	un gazoduc	entre 42°39'50.0"N 079°53'40.0"W et 42°39'34.0"N 079°52'42.0"W <i>MPO(6601151-04)</i>

L/C2110 - Nanticoke Harbour - Nouvelle édition - 29-MAI-1998 - NAD 1983

21-MAI-2004

Rayer	le gazoduc	LNMD. 20-FEV-2004 joignant 42°45'11.0"N 080°05'47.0"W 42°45'07.0"N 080°04'08.0"W et 42°45'01.0"N 080°04'05.0"W <i>MPO(6601862-05)</i>
Porter	un gazoduc	joignant 42°45'09.0"N 080°05'47.0"W 42°45'04.4"N 080°04'46.7"W et 42°44'48.0"N 080°04'20.7"W <i>MPO(6601862-06)</i>

2120 - Niagara River to/à Long Point - Nouvelle édition - 06-NOV-1998 - NAD 1983

21-MAI-2004

Rayer	la tête de puits	LNMD. 20-FEV-2004 42°46'20.0"N 080°13'32.0"W <i>MPO(6601862-01)</i>
Rayer	la tête de puits	42°46'19.0"N 080°13'26.0"W <i>MPO(6601862-02)</i>
Rayer	la tête de puits	42°45'44.5"N 080°11'30.0"W <i>MPO(6601862-03)</i>
Rayer	la tête de puits	42°45'10.0"N 080°03'47.2"W <i>MPO(6601862-04)</i>
Rayer	le gazoduc	joignant 42°45'13.0"N 080°06'28.0"W 42°45'05.5"N 080°04'08.0"W et 42°44'32.3"N 080°03'46.1"W <i>MPO(6601862-05)</i>
Rayer	la tête de puits	42°44'36.9"N 080°06'33.4"W <i>MPO(6601862-07)</i>

**PARTIE 2 – Édition 05/2004
CORRECTIONS AUX CARTES**

Rayer	la conduite abandonnée	entre 42°44'22.0"N 080°15'05.5"W et 42°44'10.2"N 080°14'51.4"W <i>MPO(6601862-08)</i>
Rayer	la tête de puits	42°43'44.7"N 080°05'45.0"W <i>MPO(6601862-10)</i>
Rayer	la tête de puits	42°43'24.7"N 080°08'52.8"W <i>MPO(6601862-11)</i>
Rayer	la tête de puits	42°43'17.0"N 080°10'48.0"W <i>MPO(6601862-12)</i>
Rayer	la tête de puits	42°43'13.1"N 080°06'02.0"W <i>MPO(6601862-13)</i>
Rayer	la tête de puits	42°42'24.0"N 080°12'36.0"W <i>MPO(6601862-14)</i>
Rayer	la tête de puits	42°42'20.9"N 080°06'26.2"W <i>MPO(6601862-15)</i>
Rayer	la tête de puits	42°41'55.7"N 080°04'18.4"W <i>MPO(6601862-16)</i>
Rayer	la tête de puits	42°41'45.2"N 080°06'44.5"W <i>MPO(6601862-17)</i>
Rayer	la tête de puits	42°40'57.8"N 080°07'58.9"W <i>MPO(6601862-18)</i>
Rayer	la tête de puits	42°40'50.2"N 080°15'20.4"W <i>MPO(6601862-19)</i>
Rayer	la tête de puits	42°39'45.7"N 080°04'44.3"W <i>MPO(6601862-20)</i>
Rayer	la tête de puits	42°43'43.7"N 080°04'01.2"W <i>MPO(6601862-21)</i>
Rayer	la tête de puits	42°50'43.0"N 079°35'29.0"W <i>MPO(6601869-01)</i>
Rayer	la tête de puits	42°50'31.0"N 079°35'57.0"W <i>MPO(6601869-02)</i>
Rayer	la tête de puits	42°50'16.2"N 079°36'26.0"W <i>MPO(6601869-03)</i>
Rayer	la tête de puits	42°49'54.0"N 079°36'40.0"W <i>MPO(6601869-04)</i>
Rayer	la tête de puits	42°50'06.0"N 079°35'51.0"W <i>MPO(6601869-05)</i>

**PARTIE 2 – Édition 05/2004
CORRECTIONS AUX CARTES**

Rayer	la tête de puits	42°49'55.0"N 079°35'19.0"W <i>MPO(6601869-06)</i>
Rayer	la tête de puits	42°50'09.8"N 079°30'04.5"W <i>MPO(6601869-07)</i>
Rayer	la tête de puits	42°50'02.0"N 079°29'38.0"W <i>MPO(6601869-08)</i>
Rayer	la tête de puits	42°49'51.0"N 079°29'57.0"W <i>MPO(6601869-09)</i>
Rayer	la tête de puits	42°50'00.0"N 079°29'42.0"W <i>MPO(6601869-10)</i>
Rayer	la tête de puits	42°50'23.0"N 079°28'45.0"W <i>MPO(6601869-11)</i>
Rayer	la tête de puits	42°49'10.0"N 079°31'30.0"W <i>MPO(6601869-12)</i>
Rayer	le gazoduc	entre 42°47'45.7"N 079°29'14.1"W et 42°47'45.5"N 079°28'13.1"W <i>MPO(6601869-13)</i>
Porter	un gazoduc	joignant 42°45'13.0"N 080°06'28.0"W 42°45'04.4"N 080°04'46.7"W et 42°44'32.3"N 080°03'46.1"W <i>MPO(6601862-06)</i>
Porter	une conduite abandonnée	entre 42°44'30.6"N 080°15'03.6"W et 42°44'10.2"N 080°14'51.4"W <i>MPO(6601862-09)</i>
Porter	une conduite abandonnée	entre 42°41'55.7"N 080°04'18.4"W et 42°41'39.2"N 080°03'36.1"W <i>MPO(6601862-24)</i>
28-MAI-2004		LNW/D. 21-MAI-2004
Rayer	le gazoduc	entre 42°43'49.9"N 079°56'43.2"W et 42°43'27.7"N 079°56'31.4"W <i>MPO(6601151-01)</i>
Rayer	la tête de puits	42°42'35.0"N 079°55'58.2"W <i>MPO(6601151-03)</i>
Rayer	la tête de puits	42°46'06.9"N 080°02'39.5"W <i>MPO(6601861-01)</i>
Rayer	la tête de puits	42°42'02.7"N 080°02'30.0"W <i>MPO(6601861-02)</i>
Rayer	la tête de puits	42°43'38.5"N 080°01'45.5"W <i>MPO(6601861-03)</i>

**PARTIE 2 – Édition 05/2004
CORRECTIONS AUX CARTES**

Rayer	la tête de puits	42°41'15.5"N 080°02'09.8"W <i>MPO(6601861-04)</i>
Rayer	la tête de puits	42°41'06.7"N 080°00'43.0"W <i>MPO(6601861-05)</i>
Rayer	la tête de puits	42°46'29.1"N 079°52'12.2"W <i>MPO(6601861-07)</i>
Rayer	la tête de puits	42°38'42.3"N 079°59'43.0"W <i>MPO(6601861-08)</i>
Rayer	la tête de puits	42°36'50.0"N 080°01'44.0"W <i>MPO(6601861-09)</i>
Rayer	le gazoduc	entre 42°38'15.0"N 079°47'44.4"W et 42°37'15.3"N 079°47'45.1"W <i>MPO(6601861-10)</i>
Rayer	la tête de puits	42°47'30.0"N 079°40'30.0"W <i>MPO(6601868-01)</i>
Rayer	la tête de puits	42°46'30.0"N 079°42'29.0"W <i>MPO(6601868-02)</i>
Rayer	la tête de puits	42°46'12.0"N 079°39'55.8"W <i>MPO(6601868-03)</i>
Rayer	la tête de puits	42°42'09.0"N 079°35'36.0"W <i>MPO(6601868-04)</i>
Rayer	le gazoduc	joignant 42°44'10.0"N 079°45'27.0"W 42°43'13.0"N 079°42'13.0"W et 42°42'35.0"N 079°39'00.0"W <i>MPO(6601868-06)</i>
Rayer	le gazoduc	entre 42°43'13.0"N 079°42'13.0"W et 42°43'46.0"N 079°41'48.0"W <i>MPO(6601868-07)</i>
Rayer	le gazoduc	entre 42°40'42.7"N 079°35'11.8"W et 42°40'50.0"N 079°34'09.1"W <i>MPO(6601868-08)</i>
Rayer	la conduite abandonnée	entre 42°43'06.1"N 079°38'51.0"W et 42°42'35.0"N 079°39'00.0"W <i>MPO(6601868-09)</i>
Rayer	le gazoduc	joignant 42°40'42.4"N 079°39'45.1"W 42°40'42.0"N 079°39'35.0"W et 42°39'40.2"N 079°39'40.9"W <i>MPO(6601868-11)</i>
Porter	un gazoduc	entre 42°43'49.9"N 079°56'43.2"W et 42°43'32.8"N 079°56'14.5"W <i>MPO(6601151-02)</i>

**PARTIE 2 – Édition 05/2004
CORRECTIONS AUX CARTES**

Porter une conduite abandonnée entre 42°46'10.0"N 079°40'21.0"W
et 42°45'58.6"N 079°40'19.6"W
MPO(6601868-05)

Porter un gazoduc entre 42°43'06.1"N 079°38'51.0"W
et 42°42'37.9"N 079°39'09.2"W
MPO(6601868-10)

Porter un gazoduc joignant 42°40'42.4"N 079°39'45.1"W
42°40'43.6"N 079°39'31.7"W
et 42°39'40.2"N 079°39'40.9"W
MPO(6601868-12)

2202 - Port Severn to/à Penetang Harbour - Feuille 1 - Nouvelle édition - 26-MARS-1999 - NAD 1927

28-MAI-2004 LNMD. 23-AVR-2004
Modifier la légende Adjoining Chart/Carte adjacente 2239 pour lire Adjoining Chart/Carte adjacente 2241 dans le cadre gauche, coin supérieur du compartiment
MPO(6601099-01)

Porter une route recommandée entre 44°47'02.0"N 079°50'58.0"W
et 44°46'36.0"N 079°48'16.0"W
MPO(6601099-02)

2202 - Port Severn to/à Tomahawk Island - Feuille 1 - Nouvelle édition - 26-MARS-1999 - NAD 1927

28-MAI-2004 LNMD. 23-AVR-2004
Rayer l'alignement de route et la légende 148½° entre 44°46'35.3"N 079°48'11.5"W
et 44°46'00.0"N 079°47'40.3"W
MPO(6601099-03)

2202 - Twelve Mile Bay to/à Rose Island - Feuille 3 - Nouvelle édition - 26-MARS-1999 - NAD 1927

28-MAI-2004 LNMD. 23-AVR-2004
Déplacer la bouée à espar de tribord rouge, marquée CP18 de 45°14'21.6"N 080°12'06.6"W
à 45°14'24.4"N 080°12'06.5"W
(D2003180) MPO(6601914-01)

2204 - Killarney Harbour - Feuille 4 - Nouvelle édition - 23-FEV-2001 - Aucune référence géographique

28-MAI-2004 LNM/D. 09-JAN-2004
Porter un pipeline, Water/Eau entre un point 108½°, 948 mètres du feu de Killarney West Entrance et un point 114½°, 1120 mètres du feu de Killarney West Entrance
MPO(6601902-01)

L/C2300 - Lake Superior/Lac Supérieur - Carte nouvelle- 24-AVR-1998 - NAD 1983

28-MAI-2004 LNMD. 01-AOÛT-2003
Déplacer la bouée lumineuse ODAS jaune, Fl (4) Y, marquée 45004 de 47°03'19.0"N 086°32'59.0"W
à 47°34'19.0"N 086°32'59.0"W
MPO(6601094-01)

4003 - Cape Breton to/à Cape Cod - Nouvelle édition - 21-MARS-2003 - NAD 1983

07-MAI-2004 LNMD. 13-FEV-2004

**PARTIE 2 – Édition 05/2004
CORRECTIONS AUX CARTES**

Déplacer la bouée ODAS/SADO lumineuse jaune, FI (4) Y, marquée 44011 de 41°03'48.0"N 066°34'54.0"W
à 41°06'30.0"N 066°37'24.0"W
MPO(6301316-01)

4011 - Approches to/Approches à Bay of Fundy/Baie de Fundy - Feuille 1 - Nouvelle édition - 03-JAN-2003 - NAD 1983

07-MAI-2004 LNM/D. 13-FEV-2004

Modifier "WHIS" pour lire "BELL" vis-à-vis la bouée charpente de tribord lumineuse rouge, FIR 44°18'10.0"N 066°25'40.0"W
(F2004004) LF(220) MPO(6301319-01)

Modifier "WHIS" pour lire "BELL" vis-à-vis la bouée charpente de tribord lumineuse rouge, FIR 44°10'15.0"N 066°27'00.0"W
(F2004005) LF(225) MPO(6301320-01)

Modifier "WHIS" pour lire "BELL" vis-à-vis la bouée charpente de tribord lumineuse rouge, FIR, WHIS 43°18'36.0"N 066°00'02.0"W
(F2004006) LF(290) MPO(6301321-01)

Modifier "WHIS" pour lire "BELL" vis-à-vis la bouée charpente de mi-chenal lumineuse, rouge et blanche, Mo(A), WHIS 43°31'33.3"N 066°05'06.0"W
(F2004007) LF(274) MPO(6301322-01)

4012 - Yarmouth to/à Halifax - Feuille 1 - Nouvelle édition - 14-FEV-2003 - NAD 1983

07-MAI-2004 LNM/D. 27-FEV-2004

Modifier "LFI 12s 17m 16M" pour lire "LFI 12s 17m 8M" vis-à-vis le feu 43°28'07.7"N 065°22'43.4"W
(F2004022) LF(348) MPO(6301317-01)

Modifier "WHIS" pour lire "BELL" vis-à-vis la bouée charpente de tribord lumineuse rouge, FIR 44°18'10.0"N 066°25'40.0"W
(F2004004) LF(220) MPO(6301319-01)

Modifier "WHIS" pour lire "BELL" vis-à-vis la bouée charpente de tribord lumineuse rouge, FIR 44°10'15.0"N 066°27'00.0"W
(F2004005) LF(225) MPO(6301320-01)

Modifier "WHIS" pour lire "BELL" vis-à-vis la bouée charpente de tribord lumineuse rouge, FIR, WHIS 43°18'36.0"N 066°00'02.0"W
(F2004006) LF(290) MPO(6301321-01)

Modifier "WHIS" pour lire "BELL" vis-à-vis la bouée charpente de mi-chenal lumineuse, rouge et blanche, Mo(A), WHIS 43°31'33.3"N 066°05'06.0"W
(F2004007) LF(274) MPO(6301322-01)

Modifier "FI 10s 16m 13M" pour lire "FI 10s 16m 8M" vis-à-vis le feu 44°34'51.7"N 063°27'28.1"W
(F2004016) LF(545) MPO(6301329-01)

Porter une bouée cylindrique d'avertissement lumineuse jaune, FI Y, marquée NAVY 44°05'58.4"N 063°30'03.0"W
MPO(6301249-01)

14-MAI-2004 LNM/D. 07-MAI-2004

Rayer la légende "Fog Sig" vis-à-vis le feu Iso 6s 44m 12M 44°26'22.4"N 064°04'59.7"W
(F2004017) LF(469) MPO(6301330-01)

28-MAI-2004 LNM/D. 14-MAI-2004

Rayer la balise répondeuse radar Racon vis-à-vis la bouée de mi-chenal lumineuse 44°21'45.0"N 063°24'15.0"W

**PARTIE 2 – Édition 05/2004
CORRECTIONS AUX CARTES**

rouge et blanche, Mo (A), WHIS

(F2004054) LF(510) MPO(6301423-01)

4013 - Halifax to/à Sydney - Nouvelle édition - 06-SEPT-2002 - NAD 1983

07-MAI-2004

LNMD. 24-OCT-2003

Modifier "Fl 10s 52ft 13M" pour lire "Fl 10s 52ft 8M" vis-à-vis le feu

44°34'51.7"N 063°27'28.1"W
(F2004016) LF(545) MPO(6301329-01)

Porter une bouée cylindrique d'avertissement lumineuse jaune, Fl Y, marquée NAVY

44°05'58.4"N 063°30'03.0"W
MPO(6301249-01)

28-MAI-2004

LNMD. 07-MAI-2004

Rayer la balise répondeuse radar Racon vis-à-vis la bouée de mi-chenal lumineuse rouge et blanche, Mo (A), WHIS

44°21'45.0"N 063°24'15.0"W
(F2004054) LF(510) MPO(6301423-01)

4016 - Saint-Pierre to/à St. John's- Nouvelle édition - 06-JUIN-2003 - NAD 1983

28-MAI-2004

LNMD. 16-AVR-2004

Modifier "Fl" pour lire "QR" vis-à-vis le feu

47°14'09.0"N 055°21'30.8"W
(N2004039) LF(112) MPO(6301420-01)

4017 - Cape Race to/à Cape Freels - Nouvelle édition - 07-MARS-2003 - NAD 1983

28-MAI-2004

LNMD. 19-DEC-2003

Modifier FR pour lire FIR vis-à-vis le feu

48°37'53.4"N 053°46'05.0"W
(N2004040) LF(441.2) MPO(6301433-01)

4020 - Strait of Belle Isle/Détroit de Belle Isle- Nouvelle édition - 26-JUIL-2002 - NAD 1983

28-MAI-2004

Rayer la bouée charpente lumineuse de danger isolé, noire, rouge et noire, Fl (2) 10s, BELL, marquée KQG

51°25'20.0"N 055°26'06.0"W
(N2002099) LF(235.3) MPO(6300515-01)

Modifier "Fl 11s 137ft 22M" pour lire "Fl 10s 128ft 17M" vis-à-vis le feu

52°00'49.1"N 055°16'49.3"W
(N2003012) LF(232) MPO(6300896-01)

Modifier "Iso 10s 470ft 18M" pour lire "Fl 20s 450ft 18M" vis-à-vis le feu

51°52'48.1"N 055°22'54.4"W
(N2003013) LF(233) MPO(6300897-01)

Modifier "Iso 10s 124ft 17M" pour lire "Fl 20s 163ft 18M" vis-à-vis le feu

51°52'38.0"N 055°23'03.0"W
(N2003014) LF(234) MPO(6300898-01)

Porter une bouée charpente cardinale Est, lumineuse, noire, jaune et noire, Q(3) 10s, marquée KQG

51°25'44.0"N 055°25'38.3"W
(N2002099) LF(235.3) MPO(6300515-02)

L/C4118 - St. Marys Bay - Nouvelle édition - 13-NOV-1998 - NAD 1983

07-MAI-2004

LNMD. 28-MARS-2003

Rayer la bouée charpente de mi-chenal lumineuse rouge et blanche, Mo(A), marquée HJ, BELL

44°27'15.0"N 066°02'30.0"W
(F2004003) LF(232) MPO(6301318-01)

Modifier "WHIS" pour lire "BELL" vis-à-vis la bouée charpente de tribord lumineuse rouge, FIR, marquée M4

44°18'17.0"N 066°25'55.0"W
(F2004004) LF(220) MPO(6301319-01)

Modifier "WHIS" pour lire "BELL" vis-à-vis la bouée charpente de tribord lumineuse rouge, FIR, marquée M2

44°10'09.0"N 066°27'12.0"W
(F2004005) LF(225) MPO(6301320-01)

**PARTIE 2 – Édition 05/2004
CORRECTIONS AUX CARTES**

4203 - Halifax Harbour Black Point to/à Point Pleasant - Nouvelle édition - 14-AVR-2000 - NAD 1983

07-MAI-2004 LNMD. 19-MARS-2004
Modifier "FI Y 30s 17m 15M" pour lire "FI 30s 17m 11M" vis-à-vis le feu 44°36'08.2"N 063°32'00.9"W
(F2004018) LF(527) MPO(6301331-01)

4209 - Lockeport - Carte nouvelle- 21-OCT-1994 - NAD 1983

28-MAI-2004 LNMD. 30-AVR-2004
Rayer le feu F 43°42'08.2"N 065°06'33.6"W
(F2004058) LF(381) MPO(6301427-01)

L/C4230 - Little Hope Island to/à Cape St. Marys- Carte nouvelle- 15-JUIN-1990 - NAD 1983

07-MAI-2004 LNMD. 26-MARS-2004
Modifier "LFI 12s 17m 16M" pour lire "LFI 12s 17m 8M" vis-à-vis le feu 43°28'07.7"N 065°22'43.4"W
(F2004022) LF(348) MPO(6301317-01)

Modifier "WHIS" pour lire "BELL" vis-à-vis la bouée charpente de tribord lumineuse 43°18'36.0"N 066°00'02.0"W
rouge, FIR, marquée N4, WHIS (F2004006) LF(290) MPO(6301321-01)

Modifier "WHIS" pour lire "BELL" vis-à-vis la bouée charpente de mi-chenal lumineuse, 43°31'36.0"N 066°05'00.0"W
rouge et blanche, Mo(A), marquée NS, WHIS (F2004007) LF(274) MPO(6301322-01)

4237 - Approches to/Approches de Halifax Harbour - Nouvelle édition - 02-JUIN-2000 - NAD 1983

07-MAI-2004 LNMD. 19-MARS-2004
Modifier "FI 10s 16m 13M" pour lire "FI 10s 16m 8M" vis-à-vis le feu 44°34'51.7"N 063°27'28.1"W
(F2004016) LF(545) MPO(6301329-01)

Modifier "FI Y 30s 17m 13M" pour lire "FI 30s 17m 11M" vis-à-vis le feu 44°36'08.2"N 063°32'00.9"W
(F2004018) LF(527) MPO(6301331-01)

28-MAI-2004 LNMD. 07-MAI-2004
Rayer la balise répondeuse radar Racon vis-à-vis la bouée de mi-chenal lumineuse 44°21'45.0"N 063°24'15.0"W
rouge et blanche, Mo (A), WHIS, marquée HA (F2004054) LF(510) MPO(6301423-01)

4241 - Lockport to/à Cape Sable - Nouvelle édition - 08-NOV-2002 - NAD 1983

07-MAI-2004 LNMD. 12-MARS-2004
Modifier "LFI 12s 17m 16M" pour lire "LFI 12s 17m 8M" vis-à-vis le feu 43°28'07.7"N 065°22'43.4"W
(F2004022) LF(348) MPO(6301317-01)

L/C4242 - Cape Sable Island to/aux Tusket Islands - Nouvelle édition - 28-AOÛT-1992 - NAD 1983

07-MAI-2004 LNMD. 26-MARS-2004
Modifier "WHIS" pour lire "BELL" vis-à-vis la bouée charpente de tribord lumineuse 43°18'36.0"N 066°00'02.0"W
rouge, FIR, marquée N4, WHIS (F2004006) LF(290) MPO(6301321-01)

Modifier "WHIS" pour lire "BELL" vis-à-vis la bouée charpente de mi-chenal lumineuse, 43°31'33.3"N 066°05'06.0"W
rouge et blanche, Mo(A), marquée NS, WHIS (F2004007) LF(274) MPO(6301322-01)

L/C4320 - Egg Island to/à West ironbound Island - Nouvelle édition - 26-SEPT-1997 - NAD 1983

07-MAI-2004 LNMD. 09-JAN-2004
Modifier "FI 10s 52ft 13M" pour lire "FI 10s 52ft 8M" vis-à-vis le feu 44°34'51.7"N 063°27'28.1"W

**PARTIE 2 – Édition 05/2004
CORRECTIONS AUX CARTES**

(F2004016) LF(545) MPO(6301329-01)

Porter une bouée cylindrique d'avertissement lumineuse jaune, FI Y, marquée NAVY 44°05'58.4"N 063°30'03.0"W
MPO(6301249-01)

14-MAI-2004 LNM/D. 07-MAI-2004
Rayer la légende "Fog Sig 30 s" vis-à-vis le feu Iso 6s 146ft 12M 44°26'22.4"N 064°04'59.7"W
(F2004017) LF(469) MPO(6301330-01)

28-MAI-2004 LNM/D. 14-MAI-2004
Rayer la balise répondeuse radar Racon vis-à-vis la bouée de mi-chenal lumineuse rouge et blanche, Mo (A), WHIS, marquée HA 44°21'45.0"N 063°24'15.0"W
(F2004054) LF(510) MPO(6301423-01)

4328 - Lunenburg Harbour - Nouvelle édition - 10-JUIL-1998 - NAD 1983

21-MAI-2004 LNM/D. 09-JAN-2004
Rayer une profondeur de 1 brasses, 1 pied 44°22'33.9"N 064°18'49.0"W
MPO(6301343-02)

Porter une profondeur de 2 brasses, 2 pieds 44°22'33.4"N 064°18'49.8"W
MPO(6301343-01)

Porter une profondeur de 1 brasses, 3 pieds 44°22'33.9"N 064°18'49.0"W
MPO(6301343-03)

Porter une profondeur de 2 brasses, 2 pieds 44°22'28.8"N 064°18'27.1"W
MPO(6301343-04)

Porter une profondeur de 2 brasses, 1 pied 44°22'20.3"N 064°18'16.7"W
MPO(6301343-05)

Porter une profondeur de 2 brasses, 4 pieds 44°22'00.1"N 064°18'05.8"W
MPO(6301343-06)

4381 - Mahone Bay - Nouvelle édition - 31-JAN-2003 - NAD 1983

07-MAI-2004
Modifier FG pour lire FIG vis-à-vis le feu 44°27'52.2"N 064°10'17.6"W
(F2004008) LF(463) MPO(6301335-01)

14-MAI-2004 LNM/D. 07-MAI-2004
Rayer la légende "Fog Sig 30s" vis-à-vis le feu Iso 6s 44m 12M 44°26'22.4"N 064°04'59.7"W
(F2004017) LF(469) MPO(6301330-01)

4386 - St. Margaret's Bay - Nouvelle édition - 03-OCT-1986 - NAD 1927

14-MAI-2004 LNM/D. 16-AVR-2004
Rayer la légende "Fog Sig 30 s" vis-à-vis le feu Iso 6s 146ft 12M 44°26'22.8"N 064°05'01.0"W
(F2004017) LF(469) MPO(6301330-01)

4396 - Annapolis Basin - Nouvelle édition - 19-FEV-1988 - NAD 1927

14-MAI-2004 LNM/D. 04-AVR-2003
Remplacer la bouée charpente de bâbord lumineuse, verte, FIG, BELL par une bouée à espar de bâbord lumineuse, verte, FIG, marquée V1 44°38'57.5"N 065°44'51.0"W

**PARTIE 2 – Édition 05/2004
CORRECTIONS AUX CARTES**

(F2004031) LF(204) MPO(6301353-01)

4404 - Cape George to/à Pictou - Nouvelle édition - 12-MAI-2000 - NAD 1983

14-MAI-2004

Modifier 5.5 pour lire 6.7 dans colonne Large Tide/Grande marée, HHW/PMS vis-à-vis Pictou

LNMD. 24-OCT-2003

45°41'27.0"N 062°09'10.0"W

MPO(6301417-01)

Modifier 1.5 pour lire 0.3 dans colonne Large Tide/Grande marée, LLW/BMI vis-à-vis Pictou

45°41'27.0"N 062°08'00.0"W

MPO(6301417-02)

4419 - Souris Harbour - Nouvelle édition - 22-NOV-2002 - NAD 1983

07-MAI-2004

Porter une profondeur de 15 pieds

LNMD. 18-JUIL-2003

46°20'55.9"N 062°15'12.1"W

MPO(6301342-01)

4514 - St. Anthony Harbour - Nouvelle édition - 23-MAI-2003 - NAD 1983

14-MAI-2004

Modifier "KA1" pour lire "KM1" vis-à-vis la bouée à espar de bâbord lumineuse verte

51°22'02.5"N 055°34'50.9"W

(N2004035) LF(243.2) MPO(6301414-01)

4520 - Orange Bay to/à Cape Bonavista - Nouvelle édition - 02-JUIN-1995 - Inconnu

21-MAI-2004

Porter une bouée charpente lumineuse cardinale Nord, jaune et noire, Q, marquée DJD

LNMD. 13-FEV-2004

49°45'00.0"N 054°11'48.0"W

(N2004036) LF(364.7) MPO(6301416-01)

28-MAI-2004

Modifier FR pour lire FIR vis-à-vis le feu

LNMD. 21-MAI-2004

48°37'53.4"N 053°45'45.0"W

(N2004040) LF(441.2) MPO(6301433-01)

4652 - Humber Arm Meadows Point to/à Humber River - Nouvelle édition - 10-JAN-2003 - NAD 1983

07-MAI-2004

Rayer la profondeur de 8 mètres 5 décimètres

48°57'41.7"N 057°56'28.0"W

MPO(6301338-01)

Porter une profondeur de 7 mètres 6 décimètres

48°57'41.7"N 057°56'27.1"W

MPO(6301338-02)

4652 - Corner Brook - Nouvelle édition - 10-JAN-2003 - NAD 1983

07-MAI-2004

Rayer la profondeur de 8 mètres 5 décimètres

48°57'41.5"N 057°56'27.3"W

MPO(6301338-01)

Porter une profondeur de 7 mètres 6 décimètres

48°57'41.7"N 057°56'27.1"W

MPO(6301338-02)

4700 - Belle Isle to/à Resolution Island - Nouvelle édition - 21-MARS-2003 - Inconnu

28-MAI-2004

Modifier "FI 22M" pour lire "FI 17M" vis-à-vis le feu

52°00'49.1"N 055°16'49.3"W

(N2003012) LF(232) MPO(6300896-01)

**PARTIE 2 – Édition 05/2004
CORRECTIONS AUX CARTES**

4724 - Ticoralak Island to/à Carrington Island - Nouvelle édition - 04-OCT-2002 - NAD 1983

28-MAI-2004

Rayer LES PROFONDEURS sont en pieds et sont réduites au zéro des cartes (la marée normale la plus basse), lequel à Jordans Point est de 5.0 pieds (1.5 mètres) au-dessous du niveau moyen de l'eau. 54°15'09.0"N 058°38'15.0"W
MPO(6301437-01)

Porter LES PROFONDEURS sont en brasses et pieds et sont réduites au zéro des cartes (la marée normale la plus basse), lequel à Jordans Point est de 5.0 pieds (1.5 mètres) au-dessous du niveau moyen de l'eau. 54°15'09.0"N 058°35'09.0"W
MPO(6301437-02)

4764 - Vicinty of / Environs de Cape Mugford - Nouvelle édition - 07-JUIN-2002 - Inconnu

07-MAI-2004

Porter une profondeur de 1 brasse, 4 pieds Bo et une ligne de danger 57°30'40.0"N 062°03'55.0"W
MPO(6301355-01)

Porter une profondeur de 5 brasses, 2 pieds 57°45'08.0"N 061°57'46.0"W
MPO(6301355-02)

4764 - Amity Harbor - Nouvelle édition - 07-JUIN-2002 - Inconnu

07-MAI-2004

Porter une profondeur de 5 brasses, 2 pieds 57°45'08.0"N 061°57'46.0"W
MPO(6301355-02)

4775 - Nain to/à Saglek Bay - Nouvelle édition - 07-JUIN-2002 - Inconnu

07-MAI-2004

Porter une profondeur de 1 brasse, 4 pieds et une ligne de danger LNMD. 30-AVR-2004
57°30'40.0"N 062°03'55.0"W
MPO(6301355-01)

Porter une profondeur de 5 brasses, 2 pieds 57°45'08.0"N 061°57'46.0"W
MPO(6301355-02)

21-MAI-2004

Remplacer la profondeur de 1 brasse, 4 pieds par une profondeur de 1¼ brasses LNMD. 07-MAI-2004
57°30'40.0"N 062°03'55.0"W
MPO(6301434-01)

Remplacer la profondeur de 5 brasses, 2 pieds par une profondeur de 5¼ brasses 57°45'08.0"N 061°57'46.0"W
MPO(6301434-02)

L/C4832 - Fortune Bay - Southern Portion/Partie sud - Carte nouvelle- 02-OCT-1987 - NAD 1983

07-MAI-2004

Sur certains exemplaires LNMD. 30-AVR-2004
Rayer le feu et la légende 2Lts FI R 47°06'09.2"N 055°44'53.2"W
LF(108) MPO(6301415-01)

28-MAI-2004

Modifier "FIR 3s 8m 6M" pour lire "QR 1s 8m 6M" vis-à-vis le feu LNMD. 07-MAI-2004
47°14'09.0"N 055°21'30.8"W
(N2004039) LF(112) MPO(6301420-01)

L/C4832 - Grand Bank Harbour - Carte nouvelle - 02-OCT-1987 - NAD 1983

07-MAI-2004

Sur certains exemplaires LNMD. 30-AVR-2004
Rayer le feu FI R 47°06'09.2"N 055°44'53.2"W
LF(108) MPO(6301415-01)

**PARTIE 2 – Édition 05/2004
CORRECTIONS AUX CARTES**

4847 - Conception Bay - Nouvelle édition - 03-AOÛT-2001 - NAD 1983

21-MAI-2004

Remplacer la bouée charpente de tribord lumineuse rouge, Q R, marquée CG6 par une bouée à espar de tribord lumineuse rouge, FI R, marquée CG6

LNMD. 07-MAI-2004

47°41'30.0"N 053°12'35.0"W

LF(480.7) MPO(6301430-01)

4847 - Bay Roberts - Nouvelle édition - 03-AOÛT-2001 - NAD 1983

07-MAI-2004

Coller l'annexe graphique ci-incluse

LNMD. 30-AVR-2004

47°35'23.0"N 053°15'50.0"W

MPO(6301372-01)

Annexe graphique téléchargement - <http://chs-shc.dfo-mpo.gc.ca/patches/4847>

4855 - Bonavista Bay Southern Portion/Partie sud - Carte nouvelle - 06-JUIN-1997 - NAD 1983

28-MAI-2004

Modifier FR pour lire FIR vis-à-vis le feu

LNMD. 11-AVR-2003

48°37'53.4"N 053°46'05.0"W

(N2004040) LF(441.2) MPO(6301433-01)

4886 - Twillingate Harbour - Carte nouvelle- 26-DEC-1997 - NAD 1983

07-MAI-2004

Déplacer la bouée à espar de bâbord lumineuse verte, FIG, marquée DT5

LNMD. 13-FEV-2004

de 49°39'14.6"N 054°46'04.8"W

à 49°39'12.0"N 054°46'04.0"W

(N2004021) LF(358.193) MPO(6301341-01)

4921 - Carleton - Nouvelle édition - 06-MARS-1998 - NAD 1983

28-MAI-2004

Coller l'annexe graphique ci-incluse

LNMD. 23-JAN-2004

48°06'02.6"N 066°07'51.4"W

MPO(6406534-01)

Annexe graphique téléchargement - <http://chs-shc.dfo-mpo.gc.ca/patches/4921>

L/C4951 - Îles de la Madeleine - Partie sud/South Portion - Carte nouvelle- 04-JAN-1991 - NAD 1983

07-MAI-2004

Déplacer la bouée charpente de tribord lumineuse rouge, Q R, marquée YK2

LNMD. 23-AVR-2004

de 47°14'30.6"N 061°49'17.2"W

à 47°14'33.0"N 061°49'12.3"W

(L2004002) LF(1502) MPO(6405824-01)

4957 - Havre-Aubert - Carte nouvelle- 13-JUIL-1990 - NAD 1983

07-MAI-2004

Déplacer la bouée charpente de tribord lumineuse rouge, Q R, marquée YK2

LNMD. 19-DEC-2003

de 47°14'30.7"N 061°49'17.4"W

à 47°14'33.0"N 061°49'12.3"W

(L2004002) LF(1502) MPO(6405824-01)

5032 - Pensons Arm - Carte nouvelle - 31-JAN-2003 - NAD 1983

21-MAI-2004

Porter une bouée à espar de tribord lumineuse rouge, FIR, marquée NPA4

52°41'18.0"N 055°53'03.3"W

(N2004033) LF(279.285) MPO(6301406-01)

Porter une bouée à espar de bâbord lumineuse verte, FI G, marquée NPA5

52°41'14.4"N 055°53'04.2"W

(N2004034) LF(279.286) MPO(6301413-01)

6035 - Lake Nipissing/Lac Nipissing(Eastern Portion / Partie est) - Nouvelle édition - 28-DEC-2001 - NAD 1983

28-MAI-2004

Remplacer la bouée charpente de bâbord lumineuse verte, FI G, marquée D9 par une bouée à espar de bâbord lumineuse verte, FI G, marquée D9

LNMD. 12-DEC-2003

46°12'50.5"N 079°45'59.0"W

**PARTIE 2 – Édition 05/2004
CORRECTIONS AUX CARTES**

(D2004008) LF(1433) MPO(6601882-01)

6218 - Kenora, Rat Portage Bay - side 2 - Feuille 2 - Nouvelle édition - 11-JUIL-2003 - NAD 1983

28-MAI-2004

Porter un câble sous-marin joignant 49°42'27.2"N 094°28'38.4"W
 49°42'29.5"N 094°28'18.0"W
 49°42'28.8"N 094°28'17.0"W
 49°42'29.5"N 094°28'14.8"W
 49°42'13.8"N 094°27'52.3"W
 49°42'03.5"N 094°27'23.7"W
 49°42'02.3"N 094°27'23.7"W
 49°42'02.3"N 094°27'21.6"W
 49°41'37.9"N 094°27'03.0"W
 et 49°41'37.4"N 094°26'57.2"W
MPO(6601885-01)

Porter un câble sous-marin joignant 49°41'29.7"N 094°26'59.2"W
 49°41'28.8"N 094°27'04.0"W
 et 49°41'20.7"N 094°27'03.8"W
MPO(6601885-02)

6241 - Berens River to Nelson River - Nouvelle édition - 06-AOÛT-1957 - Inconnu

28-MAI-2004

Rayer le feu d'alignement antérieur F LNM/D. 05-SEPT-2003
 52°59'31.0"N 097°18'45.0"W
(D2004017) LF(1610.200) MPO(6601896-01)

Rayer le feu d'alignement postérieur FR et l'alignement de route
(D2004017) LF(1610.300) MPO(6601896-02)

Modifier la légende F G pour lire FI G F vis-à-vis le feu 53°00'18.0"N 097°23'30.0"W
 Le feu F G a été remplacé par un feu antérieur d'alignement F, surmonté d'un
 feu FI G. La balise de jour a été retirée.
(D2004020) LF(1611.2) MPO(6601899-01)

Porter un feu d'alignement postérieur F, avec un alignement de route portant un azimut 105°30', 5510 mètres (18,077 pieds)
 de 105°30' du feu d'alignement antérieur
(D2004021) LF(1611.3) MPO(6601899-02)

6270 - Lake Winnipegosis - Nouvelle édition - 09-NOV-1973

28-MAI-2004

Rayer l'alignement de route et la légende de 309°05' LNM/D. (752-1986)
 52°25'18.0"N 100°01'30.0"W
(D2004012) LF(1639) MPO(6601887-04)

Modifier la légende 2 Lts F pour lire FI vis-à-vis le feu 52°25'18.0"N 100°01'30.0"W
(D2004011) LF(1638) MPO(6601887-03)

6272 - Red Deer Point to North Manitou Island - Nouvelle édition - 14-SEPT-1973

28-MAI-2004

Rayer le feu d'alignement postérieur F, l'alignement de route et la légende 309°05' LNM/D. (752-1986)
 309°05', 91 mètres du feu d'alignement
 antérieur
(D2004012) LF(1639) MPO(6601887-02)

Modifier la légende F FI pour lire FI vis-à-vis le feu 52°25'18.0"N 100°01'30.0"W
(D2004011) LF(1638) MPO(6601887-01)

8005 - Georges Bank - Nouvelle édition - 20-JUIN-2003 - NAD 1983

07-MAI-2004

LNM/D. 27-FEV-2004

**PARTIE 2 – Édition 05/2004
CORRECTIONS AUX CARTES**

Déplacer la bouée ODAS/SADO lumineuse jaune, FI (4) Y, marquée 44011 de 41°03'48.0"N 066°34'54.0"W
à 41°06'30.0"N 066°37'24.0"W
MPO(6301316-01)

**8006 - Scotian Shelf/Plate -Forme Néo-Écossaise, Browns Bank to Emerald Bank/Banc de Brown au Banc D'Émeraude-
Nouvelle édition - 14-FEV-2003 - NAD 1983**

07-MAI-2004 LNM/D. 23-AVR-2004
Modifier "LFI 12s 55ft 16M" pour lire "LFI 12s 55ft 8M" vis-à-vis le feu 43°28'07.7"N 065°22'43.4"W
(F2004022) LF(348) MPO(6301317-01)

Modifier "WHIS" pour lire "BELL" vis-à-vis la bouée charpente de tribord lumineuse 43°18'36.0"N 066°00'02.0"W
rouge, FIR, WHIS
(F2004006) LF(290) MPO(6301321-01)

Modifier "WHIS" pour lire "BELL" vis-à-vis la bouée charpente de mi-chenal lumineuse, 43°31'33.3"N 066°05'06.0"W
rouge et blanche, Mo(A), WHIS
(F2004007) LF(274) MPO(6301322-01)

**8007 - Halifax to/à Sable Island/Île de Sable, Including/y compris Emerald Bank/Banc d'Émeraude and/et Sable Island
Bank/Banc de l'Île de Sable- Nouvelle édition - 30-AOÛT-2002 - NAD 1983**

07-MAI-2004
Modifier "FI 10s 52ft 13M" pour lire "FI 10s 52ft 8M" vis-à-vis le feu 44°34'51.7"N 063°27'28.1"W
(F2004016) LF(545) MPO(6301329-01)

Porter une bouée cylindrique d'avertissement lumineuse jaune, FI Y, marquée NAVY 44°05'58.4"N 063°30'03.0"W
MPO(6301249-01)

28-MAI-2004 LNM/D. 07-MAI-2004
Rayer la balise répondeuse radar Racon vis-à-vis la bouée de mi-chenal lumineuse 44°21'45.0"N 063°24'15.0"W
rouge et blanche, Mo (A), WHIS
(F2004054) LF(510) MPO(6301423-01)

8049 - St. Michael Bay to/aux Gray Islands- Nouvelle édition - 07-MARS-2003 - Inconnu

28-MAI-2004
Modifier "FI 11s 42m 22M" pour lire "FI 10s 39m 17M" vis-à-vis le feu 52°00'49.1"N 055°16'49.3"W
(N2003012) LF(232) MPO(6300896-01)

Modifier "2Lts Iso 10s 38m & 143m 17M & 18M" pour lire "2Lts FI 20s 50m & 137m 18M" 51°52'48.1"N 055°22'54.4"W
vis-à-vis le feu
(N2003013) LF(233) MPO(6300897-01)

PARTIE 4 – Édition 05/2004
CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

Arctique canadien, volume II, quatrième édition, 1985 —

- Page 17 — Haut de la page, colonne de gauche
Supprimer : 7065 (C2004-016.1)
- Page 17 — Avant le paragraphe 173
Insérer : *Cartes 5533, 7065* (C2004-016.3)
- Pages 20 et 21 — Supprimer les paragraphes 210, 211 et 215. (C2004-016.4)
- Page 87 — Paragraphe 187, lignes 7 et 8
Supprimer : «Deux chalands ... mouillage.» (C2004-016.5)
- Page 146 — Supprimer le paragraphe 261
Remplacer par : 261 Les bâtisses sur Bluff Head (2002) sont une ancienne station radar pour l'étude des icebergs. (C2004-016.6)
- Page 156 — Paragraphe 69, lignes 1 et 2
Supprimer : «À l'extrémité ... (9,1 m)»
Remplacer par : Une profondeur de 7,5 m (C2004-016.7)
- Page 250 — Paragraphe 237, ligne 4 – après «Nord»
Insérer : et au SW (C2004-016.8)

Arctique canadien, volume 3, cinquième édition, 1994 —

- Page 71 — Après le paragraphe 175
Insérer : 175.1 **Avertissement.** — Une **roche à fleur d'eau** gît (position approximative) à 2,4 milles à l'Est de Mangak Island. (C2004-024.1)

Labrador et baie d'Hudson, sixième édition, 1988 —

- Page 437 — Après le paragraphe 196
Insérer : 196.1 On a signalé (2003) que les profondeurs peuvent être moindres que celles indiquées sur la carte entre la courbe de niveau de 2 m et Caution Point. Dean Islet est bas mais constitue une bonne cible radar; il forme un meilleur point de repère que Caution Point pour naviguer dans Regina Narrows. (C2004-010.1)
- Page 440 — Haut de la page, colonne de gauche
Annuler la correction émise dans l'Édition mensuelle n° 5/2002.
Supprimer : *Carte 5396*
Remplacer par : *Cartes 5449, 5630* (C2004-014.1)
- Page 440 — Supprimer le paragraphe 3. (C2004-014.2)
- Page 445 — Haut de la page, colonne de gauche
Supprimer : *Carte 5397*
Remplacer par : *Cartes 5630, 5631* (C2004-014.3)
- Page 446 — Avant le paragraphe 74
Annuler la correction émise dans l'Édition mensuelle n° 5/2003.
Insérer : *Cartes 5630, 5642* (C2004-014.4)
- Page 446 — Avant le paragraphe 75
Insérer : *Cartes 5631, 5399, 5400* (C2004-014.5)
- Page 447 — Haut de la page, colonne de gauche
Annuler la correction émise dans l'Édition mensuelle n° 5/2003.
Supprimer : *Cartes 5397, 5398*
Remplacer par : *Carte 5631* (C2004-014.6)

PARTIE 4 – Édition 05/2004
CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

ATL 102 — Terre-Neuve, Côtes Est et Sud, première édition, 1995 —

Page 41 — Paragraphe 362, ligne 5
Supprimer : placé sur Redmonds Head
Remplacer par : situé à 0,2 mille au SE de Redmonds Head (N2004-01.7)

Page 83 — Paragraphe 121, dernière ligne
Ajouter : On a signalé une roche asséchante à quelque 0,4 mille au SW de The Castles; la prudence s'impose. (N2004-01.8)

ATL 103 — Terre-Neuve, Côte Sud-Ouest, première édition, 1995 —

Page 13 — Paragraphe 120, lignes 9 à 11
Supprimer : «Une **bouée** ... Ouest.»
Remplacer par : La **bouée** lumineuse de bâbord VG1 (111.09) est mouillée à quelque 0,4 mille à l'Est du brise-lames Ouest. (N2004-01.9)

Page 44 — Avant le paragraphe 23
Supprimer : 4634 (N2004-02.0)

Page 44 — Avant le paragraphe 30
Supprimer : 4634 (N2004-02.1)

Page 45 — Haut de la page, colonne de gauche
Supprimer : 4634 (N2004-02.2)

Page 46 — Haut de la page, colonne de gauche
Supprimer : 4634 (N2004-02.3)

Page 47 — Avant le paragraphe 47 (ré : correction émise dans l'Édition mensuelle n° 5/2003)
Supprimer : Cartes 4634, 4825
Remplacer par : Carte 4825 (N2004-02.4)

Page 52 — Avant le paragraphe 82
Supprimer : 4634
Remplacer par : 4824 (N2004-02.5)

Page 53 — Avant le paragraphe 96
Supprimer : 4634
Remplacer par : 4824 (N2004-02.6)

Page 54 — Avant le paragraphe 100
Supprimer : 4634
Remplacer par : 4824 (N2004-02.7)

Page 55 — Haut de la page, colonne de gauche
Supprimer : 4634
Remplacer par : 4824 (N2004-02.8)

Page 55 — Avant le paragraphe 109
Supprimer : 4634
Remplacer par : 4824 (N2004-02.9)

Page 55 — Paragraphe 111, ligne 6
Supprimer : 2¾ brasses (5 m)
Remplacer par : 21 pieds (6,5 m) (N2004-03.0)

Page 56 — Haut de la page, colonne de gauche
Supprimer : 4634
Remplacer par : 4824 (N2004-03.1)

PARTIE 4 – Édition 05/2004
CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

ATL 110 — Fleuve Saint-Laurent — Cap Whittle/Cap Gaspé aux Escoumins et île d'Anticosti, deuxième édition, 2002 —

- Page 39 — Paragraphe 27, ligne 1
Supprimer : (saisonnier) (Q2004-035.1)
- Page 67 — Paragraphe 70, ligne 3 – après «feu»
Insérer : , ainsi qu'un réflecteur radar (Q2004-036.1)
- Page 70 — Paragraphe 106, ligne 1
Supprimer : public
Remplacer par : en ruine (Q2004-021.1)
- Page 70 — Paragraphe 106, ligne 4
Supprimer : public
Remplacer par : en ruine (Q2004-021.2)
- Page 70 — Paragraphe 107, lignes 2 et 3
Supprimer : public
Remplacer par : en ruine (Q2004-021.3)
- Page 71 — Diagramme **RIVIÈRE PORTNEUF**
Ajouter Ru @ 003°21', 2 774 mètres du coin SW du cadre. (Q2004-021.4)

CEN 300 — Renseignements généraux — Grands Lacs, première édition, 1996 —

- Page 51 — Après le paragraphe 100
Insérer : 100.1 L'Agence canadienne d'inspection des aliments visitera le navire si le produit agricole transporté exige une inspection du transporteur. L'inspection aura lieu avant le chargement, et si un traitement anti-parasitaire s'avère nécessaire, il sera effectué sous la supervision de l'Agence. (C2004-015.1)

CEN 301 — Fleuve Saint-Laurent, Montréal à Kington, première édition, 1996 —

- Page 4 — Paragraphe 33, ligne 5 – après «(76 m).»
Insérer : Une centrale hydro-électrique se trouve juste en amont de l'écluse, sur la rive Sud. Des estacades marquées par des feux jaunes ceinturent la zone amont de la centrale; tout amarrage y est interdit. (Q2004-038.1)
- Page 4 — Attenant au paragraphe 33, ajouter les pictogrammes de quai et d'avertissement. (Q2004-038.2)
- Page 9 — Après le paragraphe 106
Insérer : 106.1 **Avertissement.** — Un **haut-fond** rocheux,  découvrant de 2 pieds (0,6 m), gît à 0,6 mille au SE de la pointe Charlebois. (Q2004-037.1)
- Page 30 — Supprimer le paragraphe 80
Remplacer par : 80 Le feu de direction de l'écluse d'Iroquois (274.4), reposant sur une tourelle blanche en treillis de 8,1 m de haut et portant une marque de jour triangulaire orange fluorescent avec une bande noire, est placé sur le rivage NW, près du village d'Iroquois (44°51'N, 75°18'W); le feu est visible sur le relèvement 026°. (C2004-019.1)

CEN 303 — Welland Canal et Lac Érié, première édition, 1996 —

- Page 44 — Paragraphe 31, lignes 2 et 3
Supprimer : «18 pieds ... (4,3 m)»

PARTIE 4 – Édition 05/2004
CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

Remplacer par : 23 pieds (7 m) sur une tourelle blanche de 16 pieds (4,9 m) de haut (C2004-021.1)

Page 44 — Supprimer le paragraphe 32

Remplacer par : 32 Le feu extérieur du brise-lames Ouest de Port Burwell (580), altitude de 34 pieds (10,4 m), tourelle blanche, 24 pieds (7,3 m) de haut, avec la partie supérieure verte, est placé sur le côté Ouest des approches du havre, à l'extrémité Sud du prolongement du brise-lames de galets. (C2004-021.2)

32.1 Le feu des approches de Port Burwell (581), altitude de 32 pieds (9,8 m), tourelle verte en treillis reposant sur une structure carrée blanche, est situé sur le côté Ouest du havre, à l'extrémité Sud du mur brise-lames. (C2004-021.3)

Page 51 — Paragraphe 133, lignes 3 à 7

Supprimer : «Un deuxième ... aérien.»

Remplacer par : **Dealtown** est situé à 5 milles à l'WSW de Erie Beach. (C2004-021.4)

CEN 304 — Detroit River, Lac Sainte-Claire, St. Clair River, première édition, 1996 —

Page 38 — Supprimer le paragraphe 138 et le pictogramme qui lui est attaché.

Remplacer par : 138 **Talford Creek** débouche sur la rive Est à 0,5 mille au NNE de Stag Island. (C2004-013.1)

CEN 305 — Lac Huron, St. Marys River, Lac Supérieur, première édition, 2000 —

Page 1 — Après le paragraphe 4

Insérer : 4.1 **Bouées lumineuses.** — La bouée lumineuse météorologique du *système d'acquisition de données océaniques (SADO)*, marquée «45149», gît à 16 milles à l'Ouest de Bayfield. La bouée lumineuse *SADO 45008* est mouillée à 33 milles à l'WNW de Point Clark. (C2004-022.1)

Page 28 — Après le paragraphe 6

Insérer : 6.1 **Bouée lumineuse.** — La bouée lumineuse météorologique du *système d'acquisition de données océaniques (SADO)*, marquée «45003», est mouillée au milieu du lac à 45 milles à l'Ouest de Tobermory. (C2004-022.2)

Page 28 — Supprimer le paragraphe 16. (C2004-012.1)

Page 69 — Après le paragraphe 2

Insérer : 2.1 **Bouée lumineuse.** — La bouée lumineuse météorologique du *système d'acquisition de données océaniques (SADO)*, marquée «45004», est mouillée au milieu du lac à 32 milles au NW de Caribou Island. (C2004-022.3)

Page 81 — Après le paragraphe 3

Insérer : 3.1 **Bouée lumineuse.** — La bouée lumineuse météorologique du *système d'acquisition de données océaniques (SADO)*, marquée «45001», est mouillée au milieu du lac à 48 milles au SSW de Rossport. (C2004-022.4)

Page 106 — Paragraphe 193, lignes 3 et 4

Supprimer : Une **bouée**

Remplacer par : La **bouée** lumineuse Hare Island A2 (1132) (C2004-012.2)

PARTIE 4 – Édition 05/2004
CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

CEN 306 — Baie Georgienne, première édition, 1998 —

Page 95 — Après le paragraphe 235

Insérer : 235.1 On accède à **Inner Bay** par un passage étroit qui se trouve à l'extrémité NE de Go Home Bay. **Go Home River** se déverse dans l'extrémité NE de Inner Bay par **The Narrows**.

(C2004-011.1)

235.2 **Avertissement.** — Un **câble sous-marin à haute tension** traverse la baie située du côté NW de Go Home River, au SW de The Narrows.

(C2004-011.2)

Page 138 — Paragraphe 193, dernière ligne

Ajouter : Une **prise d'eau** privée, orientée à 145°, s'étend depuis le rivage Nord jusqu'à une bâtisse (portée sur la carte) située sur le côté Ouest de Bayfield Bluff.

(C2004-023.1)

Page 149 — INDEX, après «Go Home Bay, 95»

Insérer : Go Home River, 95

(C2004-011.3)

Page 150 — INDEX, après «Inez Island, 63»

Insérer : Inner Bay, 95

(C2004-011.4)

Page 151 — INDEX, après «Nares Point, 109»

Ajouter : Narrows, The, 95

(C2004-011.5)

Voie navigable Trent-Severn, septième édition, 1989 —

Page 87 — Supprimer le paragraphe 51.

(C2004-020.1)

Page 99 — Supprimer le paragraphe 193.

(C2004-020.2)

Page 100 — Supprimer le paragraphe 196.

(C2004-020.3)

Page 100 — Supprimer le paragraphe 210.

(C2004-020.4)

PARTIE 5 – Édition 05/2004
CORRECTIONS AUX LIVRES DES FEUX, DES BOUÉES ET DES SIGNAUX DE BRUME

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caractéristiques du feu	Hau- teur focale en m. au dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description Hauteur en mètres au dessus du sol	Remarques Signaux de brume
-----	-----	--	----------------------------	---	-------------------------	--	-----------------------------------

TERRE-NEUVE

112	Garnish	Extrémité du brise- lames. 47 14 09 55 21 30.8	Q R	1s 8.5	6	Tour à claire-voie carrée, marque de jour rectangulaire rouge et blanche. 4.3	Lum. 0.3 s; obs. 0.7 s. À longueur d'année. Carte:4832 Éd. 05/04 (N04-039)
232 H96	Belle Isle, extrémité Nord	Sur la pointe Northeast. 52 00 49.1 55 16 49.3	FI W	10s 39.1	17	Tour cylindrique blanche, partie supérieure rouge. 17.4	Lum. 0.2 s; obs. 9.8 s. Saisonnier. Cornet - Son 3 s; sil. 27 s. Le cornet est orienté à 061°. Carte:4020 Éd. 05/04 (N03-012)
233 H102	Belle Isle, extrémité Sud (Supérieure)	Sommet de la pointe, extrémité Sud de l'île. 51 52 48.1 55 22 54.4	FI W	20s 137.1	18	Tour cylindrique blanche, partie supérieure rouge. 18.7	Lum. 1 s; obs. 19 s. Visible de 240° à 110°30' par l'W., le N. et l'E. Saisonnier. Cornet - Son 3 s; sil. 3 s; son 3 s; sil. 51s. Le cornet est orienté à 165°. Carte:4020 Éd. 05/04 (N03-013)
234 H104	Belle Isle, extrémité Sud (Inférieure)	SW. du feu principal. 51 52 38 55 23 03	FI W	20s 49.7	18	Support cylindrique rouge.	Lum. 1 s; obs. 19 s. Saisonnier. Carte:4020 Éd. 05/04 (N03-014)
235.3	<i>Brehat Shoal - Bouée lumineuse cardinale Est KQG</i>	51 25 44 55 25 38.3	Q(3) W	10s	<i>Noire, jaune et noire, marquée "KQG".</i>	<i>Saisonnier.</i> Carte:4020 Éd. 05/04 (N02-099)
243.2	<i>St. Anthony - Bouée lumineuse extérieure KM1</i>	51 22 02.5 55 34 50.9	FI G	4s	<i>Espar verte, marquée "KM1".</i>	<i>Saisonnier.</i> Carte:4514 Éd. 05/04 (N04-035)
279.286	<i>Pinsent's Arm - Bouée lumineuse extérieure NPA5</i>	52 41 14.4 55 53 04.2	FI G	4s	<i>Espar verte, marquée "NPA5".</i>	<i>Saisonnier.</i> Carte 5032 Éd. 05/04 (N04-034)
358.193	<i>Twillingate (Young Point) - Bouée lumineuse DT5</i>	49 39 12 54 46 04	FI G	4s	<i>Espar verte, marquée "DT5".</i>	<i>Saisonnier.</i> Carte:4886 Éd. 05/04 (N04-021)
441.2	Happy Adventure, quai	Extrémité du quai. 48 37 53.4 53 46 05	FI R	4s 4.0	4	Mât cylindrique. 2.1	Saisonnier. Carte:4855 Éd. 05/04 (N04-040)

PARTIE 5 – Édition 05/2004
CORRECTIONS AUX LIVRES DES FEUX, DES BOUÉES ET DES SIGNAUX DE BRUME

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caractéristiques du feu	Hau- teur focale en m. au dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description Hauteur en mètres au dessus du sol	Remarques Signaux de brume
-----	-----	--	----------------------------	---	-------------------------	--	-----------------------------------

ATLANTIQUE

204	Bear Island - Bouée lumineuse V1	À l'Est de la barre rocheuse Fannan. 44 38 57.5 65 44 51	F G	4s	Espar verte, marquée "V1".	À longueur d'année. Carte:4396 Éd. 05/04 (F04-031)
220	Northwest Ledge - Bouée à cloche lumineuse M4	Au large des roches Beatson. 44 18 17 66 25 55	F R	4s	Rouge, marquée "M4".	À longueur d'année. Carte:4118 Éd. 05/04 (F04-004)
225	Southwest Ledge - (Île Brier) - Bouée à cloche lumineuse M2	Au large de l'extrémité Ouest des roches. 44 10 09 66 27 12	F R	4s	Rouge, marquée "M2".	À longueur d'année. Carte:4118 Éd. 05/04 (F04-005)
232	Sissiboo - Bouée à cloche lumineuse HJ							Rayer du Livre. Carte:4118 Éd. 05/04 (F04-003)
274	Soldiers Ledge - Bouée à cloche lumineuse NS	À l'Ouest des roches. 43 31 33.3 66 05 06	Mo(A) W	6s	Bandes verticales rouges et blanches, marquée "NS".	À longueur d'année. Carte:4242 Éd. 05/04 (F04-007)
290	Blonde Rock - Bouée à cloche lumineuse N4	SW. de la roche. 43 18 36 66 00 02	F R	4s	Rouge, marquée "N4".	À longueur d'année. Carte:4242 Éd. 05/04 (F04-006)
348 H3778	The Salvages	Extrémité SE. de l'île. 43 28 08.1 65 22 44	LFI W	12s	15.6	8	Tour rectangulaire blanche, partie supérieure rouge. 12.0	Lum. 2 s; obs. 10 s. Feu de secours. Fonctionne de nuit seulement. À longueur d'année. Cornet - Son 2 s; sil. 3 s; son 2 s; sil. 3 s; son 2 s; sil. 48 s. Carte:4241 Éd. 05/04 (F04-022)
381 H3755.2	Lockeport, brise- lames intérieur							Rayer du Livre. Carte:4209 Éd. 05/04 (F04-058)
463 H3676	Big Tancook Island, anse Northwest	Extrémité du quai. 44 27 52.2 64 10 17.6	FI G	6s	6.2	3	Mât à claire-voie triangulaire. 5.5	Lum. 1 s; obs. 5 s. Fonctionne de nuit seulement. À longueur d'année. Carte:4381 Éd. 05/04 (F04-008)
469 H3672	East Ironbound Island	Près du centre de l'île. 44 26 22.4 64 04 59.7	Iso W	6s	44.5	13	Tour rectangulaire blanche, partie supérieure rouge. 13.9	Feu de secours. Fonctionne de nuit seulement. À longueur d'année. Carte:4381 Éd. 05/04 (F04-017)
510	Halifax Alpha - Bouée à sifflet lumineuse HA	44 21 45 63 24 15	Mo(A) W	6s	Bandes verticales rouges et blanches, marquée "HA".	À longueur d'année. Carte:4237 Éd. 05/04 (F04-054)

PARTIE 5 – Édition 05/2004
CORRECTIONS AUX LIVRES DES FEUX, DES BOUÉES ET DES SIGNAUX DE BRUME

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caractéristiques du feu	Hau- teur focale en m. au dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description Hauteur en mètres au dessus du sol	Remarques Signaux de brume
-----	-----	--	----------------------------	---	-------------------------	--	-----------------------------------

ATLANTIQUE

527 H3607	Maugher Beach	Près de l'extrémité Ouest de la plage. 44 36 08.2 63 32 00.9	FI W	30s	17.4	10	Tour octogonale blanche, partie supérieure rouge. 17.8	Lum. 1 s; obs. 29 s. Feu de secours. Fonctionne de nuit seulement. À longueur d'année.	Carte:4203 Éd. 05/04 (F04-018)
545 H3596	Devils Island	Extrémité SE. de l'île. 44 34 51.7 63 27 28.1	FI W	10s	17.8	7	Tour carrée blanche. 13.9	Lum. 1 s; obs. 9 s. Fonctionne de nuit seulement. À longueur d'année.	Carte:4237 Éd. 05/04 (F04-016)
1502	Cap Gridley - Bouée lumineuse YK2	47 14 33 61 49 12.3	Q R	1s	Rouge, marquée "YK2".	(Espar d'hiver). Saisonnier.	Carte:4957 Éd. 05/04 (L04-002)
1754 H2089	Anse aux Basques	Sur le rivage, côté Est. 48 19 07.5 69 24 46.5	FI Y	6s	17.8	19	Tour à claire-voie carrée. 9.6	Lum. 1 s; obs. 5 s. À longueur d'année.	Carte:1235 Éd. 05/04 (L03-414)
1755	Bon Désir	48 16 19.5 69 28 07.2	FI W	6s	46.4	18	Tour octogonale blanche, partie supérieure rouge. 14.3	Lum. 1 s; obs. 5 s. À longueur d'année.	Carte:1235 Éd. 05/04 (L03-415)

EAUX INTÉRIEURES

23.5	Pointe à Fourneau - Bouée lumineuse AE4							Rayer du Livre.	Carte:1410 Éd. 05/04 (L04-057)
23.6	Bouée lumineuse AE9							Rayer du Livre.	Carte:1410 Éd. 05/04 (L04-059)
23.61	Bouée lumineuse AE8							Rayer du Livre.	Carte:1410 Éd. 05/04 (L04-058)
23.65	Pointe à Fourneau - Bouée lumineuse AE14							Rayer du Livre.	Carte:1410 Éd. 05/04 (L04-054)
23.7	Bouée lumineuse AE15							Rayer du Livre.	Carte:1410 Éd. 05/04 (L04-055)
23.9	Pointe du Domaine - Bouée lumineuse AE19							Rayer du Livre.	Carte:1410 Éd. 05/04 (L04-056)

PARTIE 5 – Édition 05/2004
CORRECTIONS AUX LIVRES DES FEUX, DES BOUÉES ET DES SIGNAUX DE BRUME

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caractéristiques du feu	Hau- teur focale en m. au dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description Hauteur en mètres au dessus du sol	Remarques Signaux de brume
-----	-----	--	----------------------------	---	-------------------------	--	-----------------------------------

EAUX INTÉRIEURES

1226.5	Pointe à Fourneau - Bouée lumineuse AE4	À l'Est de la pointe. 45 22 27.5 73 51 12.1	Q R	1s	Rouge, marquée "AE4".	Saisonnier. Carte:1410 Éd. 05/04 (L04-057)
1226.6	Pointe à Fourneau - Bouée lumineuse AE9	45 22 43.5 73 52 05.5	Q G	1s	Verte, marquée "AE9".	Saisonnier. Carte:1410 Éd. 05/04 (L04-059)
1226.61	Pointe à Fourneau - Bouée lumineuse AE8	45 22 44.4 73 52 03	F R	4s	Rouge, marquée "AE8".	Saisonnier. (Espar d'hiver). Carte:1410 Éd. 05/04 (L04-058)
1226.65	Pointe à Fourneau - Bouée lumineuse AE14	45 22 56 73 52 15.3	Q R	1s	Rouge, marquée "AE14".	Saisonnier. Carte:1410 Éd. 05/04 (L04-054)
1226.7	Pointe à Fourneau - Bouée lumineuse AE15	45 23 10.3 73 52 17.8	F G	4s	Verte, marquée "AE15".	Saisonnier. Carte:1410 Éd. 05/04 (L04-055)
1226.9	Pointe du Domaine - Bouée lumineuse AE19	45 23 34.9 73 53 30.8	F G	4s	Verte, marquée "AE19".	Saisonnier. Carte:1410 Éd. 05/04 (L04-056)
1266	Grenville - Bouée lumineuse H245	45 37 25.2 74 36 30.6	F G	4s	Verte, marquée "H245".	(Espar d'hiver). Saisonnier. Carte:1514 Éd. 05/04 (L04-038)
1268	Grenville - Bouée lumineuse H247	45 37 24.2 74 37 05.7	F G	4s	Verte, marquée "H247".	(Espar d'hiver). Saisonnier. Carte:1514 Éd. 05/04 (L04-037)
1351.5	Thorne Island						Rayer du Livre. Carte:2024 Éd. 05/04 (B04-011)
1433	Blueberry Island - Bouée lumineuse D9	À l'Est de l'île. 46 12 51 79 45 58	F G	4s	Espar verte, marquée "D9".	Saisonnier. Carte:6035 Éd. 05/04 (D04-008)
1610.2							Rayer du Livre.
1610.3	Poplar River - alignement						Carte:6241 Éd. 05/04 (D04-017)

PARTIE 5 – Édition 05/2004
CORRECTIONS AUX LIVRES DES FEUX, DES BOUÉES ET DES SIGNAUX DE BRUME

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caractéristiques du feu	Hau- teur focale en m. au dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description Hauteur en mètres au dessus du sol	Remarques Signaux de brume
-----	-----	--	----------------------------	---	-------------------------	--	-----------------------------------

EAUX INTÉRIEURES

1611.2	Poplar River - alignement	53 00 18 97 23 30	F W	7.5	Mât cylindrique, marque de jour rectangulaire rouge et blanche, carrée vert au centre.	Visible de tous les points d'approches.par la mer. Saisonnier.
1611.3		105°30' 5510 m du feu antérieur.	F W	9.2	Mât cylindrique, marque de jour rectangulaire rouge et blanche.	Visible sur l'alignement. Saisonnier.
1638	Dog Point - alignement							Rayer du Livre.
1639								

Carte:6241
Éd. 05/04 (D04-020, 021)

Carte:6272
Éd. 05/04 (D04-011, 012)

GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE
RAPPORT D'INFORMATIONS MARITIMES ET FORMULE DE SUGGESTION

Officier de navigation observateur : _____ Capitaine _____

Navire (ou adresse) _____

Dans le cas d'un navire marchand, ajouter le nom de la compagnie et l'adresse du siège social:

Emplacement général: _____

Objet: _____

Position approx : _____ de latitude _____ de longitude

Carte utilisée pour le pointage : _____ (corrigée d'après l'Avis aux navigateurs n° _____)

Publications en cause: (mentionner le volume et la page) _____

Détails aux complets (joindre au besoin des feuilles supplémentaires)

Heure (UTC) _____ Date _____

INSTRUCTIONS:

Les navigateurs sont priés d'aviser l'administration en cause de la découverte de danger (ou apparence de danger) à la navigation, des changements observés dans les aides à la navigation, ou des corrections à apporter aux publications.

** Dans le cas de dangers à la navigation (ou apparences de danger), il est important de donner tous les détails afin de faciliter toute vérification ultérieure. Les sujets susceptibles d'intérêt comprennent les altitudes, les profondeurs, les descriptions physiques, la nature du fond et l'appareil et méthode utilisés pour déterminer la position du sujet en cause. Il est utile d'indiquer les détails sur une carte, laquelle sera remplacée rapidement par le Service hydrographique du Canada.*

Les rapports doivent être transmis au Centre de Services de Communication et Trafic Maritime le plus proche et confirmés par lettre expédiée à une des adresses suivantes:

Directeur, Systèmes à la navigation maritimes
Garde côtière canadienne
Ministère des Pêches et Océans
Ottawa (ON) K1A 0E6

OU

Hydrographe fédéral
Service hydrographique du Canada
Ministère des Pêches et Océans
Ottawa (ON) K1A 0E6

Dans le cas de renseignements concernant des aides à la navigation ou le Livre des feux, des bouées et des signaux de brume.

Dans le cas de la découverte de danger (ou apparence de danger) à la navigation, ou lorsque des corrections aux Instructions Nautiques semblent nécessaires.